

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE
SEANCE DU JEUDI 22 MARS 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE A L'ATTENTION DES ELUS

SÉANCE DU JEUDI 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit (2018), le jeudi vingt-deux (22) mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Mongauzy, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 15 mars 2018
Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2018
Nombre de membres en exercice : 60

* * *

44 titulaires présents : M. Philippe DEBIEF, M. Jacky BUZOS, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Éric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Jean-Pierre JAUSSERAND, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, M. Alain DOUX, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, M. Jean-Pierre LOUSTALOT, Mme Solange MENIVAL, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Francis DUSSILLOLS, Mme Virginie CHIOETTO, M. Henri JOANCHICOY, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

* * *

3 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : Mme Christine CABOS (élue de La Réole), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (élu de La Réole), M. Luc SONILHAC, (élu de La Réole), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LOUSTALOT (élu de La Réole), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès).

* * *

4 suppléants votants: Mme Christine DARNAUZAN (suppléante de François MERVEILLEAU, Maire de Casseuil), M. Gianello SCARABELLO (suppléant de Chantal PICON, Maire de Hure), M. Gérard GAY (suppléant de Michel LATRILLE, Maire de Loupiac-de-la-Réole), Mme Martine MALLET (suppléante de Mme Nicole ETIENNE, Maire de Saint-Martin-de-Sescas).

* * *

2 titulaires absents excusés et non suppléés : M. Thierry BOS (Maire de Gironde sur Dropt) titulaire absent excusé, M. Philippe MOUTIER (élu de Gironde sur Dropt) titulaire absent excusé.

* * *

7 titulaires absents non excusés et non suppléés : M. Bastien MERCIER (Camiran), M. Roger NETTE (Caudrot), Mme Laure JORDAN (La Réole), Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ (Monségur), Mme Patricia BROUSSE (Monségur), M. Stéphane DENOYELLE (Saint-Pierre-d'Aurillac), Mme Aude DELPEYROU (Saint-

Pierre-d'Aurillac).

* * *

Informations : 5 suppléants présents non votants : M. Jean-Michel MASCOTTO (Bourdelles), M. Christian DARTIGOLLES (Brouqueyran), Mme Sylvie VERDOUX (Les Esseintes), Mme Mireille GRIMALDI (Morizès), M. Michel LARTIGUE (Saint-Laurent-du-Plan).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;
Secrétaire de séance : Mme. Clara DELAS, Maire de Mongauzy.

* * *

Votants : 51

* * *

Le mot d'accueil est prononcé par le Maire de la commune d'accueil, Clara DELAS, puis par le Président en exercice, Francis ZAGHET, qui remercie le Maire et son conseil municipal de leur accueil.

Le Président donne le détail des élus excusés et ceux ayant donné pouvoir (cf. registre des délibérations).

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des votants, sans remarque ni demande de modification de l'assemblée.

Clara DELAS, Maire de la commune d'accueil, est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

* * *

- Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il est fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2016 003 du 14 janvier 2016 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes également les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du Droit de préemption sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (document dédié et joint au présent envoi dématérialisé).
- NB : depuis le dernier conseil communautaire du 22 février 2018, le Président n'a été amené à prendre aucune décision concernant son Droit de Préemption Urbain (DPU).

* * *

ADMINISTRATION GENERALE (AG)

- Présentation du bilan et des perspectives de l'OTEM (Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers) – Présentation sans vote ni délibération – Informations aux élus : Le Président, Raymond VALLIER, et la Directrice, Aurore DALLA-SANTA, de l'OTEM, sont venus à la demande du Bureau des Maires présenter le bilan des actions 2017 de l'OTEM ainsi que les perspectives et projets pour l'année 2018.

Présentation :

Le Président de l'OTEM, Raymond VALLIER, indique que la CdC du RSG est représentée au sein de l'OTEM par plusieurs personnes : B Marty, B Castagnet, F Dusillols et un responsable d'une chambre d'hôtes. Il rappelle que tous les Maires de la CdC sont membres de droit de l'AG de l'OTEM. Prochaine AG à Baigneaux le 3/04/2018 à 17H.

Aurore DALLA SANTA (la Directrice de l'OTEM) prend la parole pour rappeler certains éléments :

- OTEM couvre 7 communautés de communes du sud gironde ;
- Année 2017 : 2 accueils ouverts à l'année plus un saisonnier sur Fontet (base nautique) ;
- Diffusion de l'info touristique sur les manifestations touristiques ;
- 3 500 heures d'ouverture à l'année ;
- L'OTEM s'est dotée d'une nouvelle charte graphique ;
- Edition – carte touristique 18 000 exemplaires – guide touristique 13 000 exemplaires ;
- Guide balade itinérance douce pédestre/équestre/cyclo ;
- Guide pour les campings caristes ;
- Charte déclinée sur les réseaux sociaux ;
- Outils pratiques – fiches cyclo en papier ou téléchargement sur le nouveau site de l'OTEM ;

- Evènements majeurs :
 - Gironde Tourisme partage ;
 - Bordeaux fête le fleuve ;
 - Maison d'Aquitaine – promotion à Paris ;
 - Opérations liées au secteur viticole – challenge ;
 - Cabanes en fête à Andernos.

- Soutien aux porteurs de projets pour implantation de projets touristiques ;
- Exemple sur un Hôtel à CASSEUIL pour aide à installation sur le territoire ;
- Développement des labels et classements ;
- Au total, 584 k€ subventions ont été obtenus en 2017 pour tourisme E2M soit pour 1 € investi (de versement de cotisation des CdC), ce sont 4,5€ de subventions attirées sur territoire.

Interventions de la salle :

- B. Castagnet : 1^{er} rôle OTEM = vendre des produits touristiques ;
- Exemple de développement – piste cyclable, base nautique sur le Dropt.....
- Conforter des activités sur le territoire pour attirer nouveaux clients
- Bilan récent : nouveaux produits d'hébergement notamment sur Casseuil ou Centre de Beauséjour à Gironde sur Dropt
- OTEM – bras armé du développement touristique du territoire
- Nouvelles conventions d'actions touristiques avec partenaires extérieurs
- 60 000 euros séjours vendus par OTEM notamment sur axes « cyclistes »
- Développement navire de croisière fluviale – circuits de visite

- Aurore Dalla Santa : baisse de cotisation de la CdC est due à l'extension à la CdC de Saint Loubès. Le calcul de la cotisation a été revu en fonction des points d'accueils. Ajustement – mobilité des personnels sur les points d'accueils. Comptabilité analytique pour re-ventiler le personnel en fonction des missions.

* * *

PETITE ENFANCE (PE)

- Adoption des règlements de fonctionnement des structures petite enfance de la collectivité : La Communauté de Communes propose aujourd'hui aux familles du territoire une offre d'accueil variée répondant aux besoins des enfants de moins de trois ans :
 - 3 multi accueils collectifs implantés à Auros, La Réole et Monségur ;
 - 1 multi accueil comprenant un accueil collectif, un accueil familial et une halte-garderie itinérante, implanté à Saint Pierre d'Aurillac ;
 - 1 Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) avec des lieux disséminés sur le territoire ;
 - 1 Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) localisé à La Réole.Cette complémentarité des différents modes d'accueil est essentielle pour offrir une diversité d'offres répondant à une hétérogénéité des demandes. Dans un contexte prégnant de mutation (évolution des besoins, nouvelle réglementation et intégration au 1^{er} janvier 2017 d'une nouvelle structure d'accueil), il est apparu nécessaire de retravailler les règlements de fonctionnement des multi accueils.
L'avènement de nouveaux règlements est le fruit d'une réflexion collective associant les élus, les professionnels de la petite enfance et les partenaires institutionnels : Conseil Départemental, CAF et

MSA. Il répond à un double objectif : mise en conformité avec les exigences réglementaires récentes (vaccination, missions de direction et continuité de fonctions de direction, nouvelles définitions de l'accueil occasionnel et régulier et des modalités de facturations) et harmonisation des règles de fonctionnement applicables à l'ensemble des structures gérées par la CdC.

En conséquence, il est proposé, suite à l'avis favorable (oral) des services de PMI, d'adopter par délibération les nouveaux règlements de fonctionnement des 4 multi accueil situés à Saint Pierre d'Aurillac, La Réole, Auros et Monségur.

Interventions de la salle :

- Néant.
- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**
- **NB** : les projets de règlements sont joints en annexe de la délibération concernée (cf. registre des délibérations).

* * *

GEMAPI

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et suite à la délibération de principe du , il est proposé aux élus de délibérer pour acter du transfert d'items de la compétence GEMAPI aux différents syndicats de bassins versants, pour valider les statuts desdits syndicats et pour désigner des délégués au sein de ces syndicats.

Il est rappelé que la compétence GEMAPI est divisée en 4 items :

- Item 1 : aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique : restauration des champs d'expansion des crues, de la morphologie des cours d'eau, de leurs espaces de mobilité
- Item 2 : entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau : Entretien des berges, de lits, ripisylves, lacs et plans d'eau, Plan Pluriannuel de Gestion...
- Item 5 : défense contre les inondations et contre la mer : entretien des ouvrages de protection contre les inondations : systèmes d'endiguement, ouvrages hydrauliques tels que clapets, portes à flots, etc...
- Item 8 : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines : zones humides, continuité des cours d'eau, transit sédimentaire... y compris en l'absence d'enjeux prévention des inondations (PI)

Etant donné que les problématiques d'inondations sont étroitement liées aux items 1 et 5, il est proposé aux élus de conserver ces 2 items, uniquement dans le secteur des inondations de Garonne.

- Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule : Transfert d'items de la GEMAPI – Validation des statuts – Désignation des délégués :
 1. - Il est proposé aux élus de transférer les items 2 et 8 en totalité au syndicat et de transférer les items 1 et 5 uniquement en dehors des inondations de Garonne (secteur de la crue centennale). Ce transfert au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule concerne le bassin versant du Médiér et le bassin versant de la Gupie ;
 2. - Il est proposé aux élus de valider les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule validés par le comité syndical le 20 décembre 2017 ;
 3. - Il est proposé aux élus de désigner les délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule (6 titulaires et 6 suppléants).

Interventions de la salle :

- Néant.
- *L'adhésion au syndicat ainsi que les statuts du syndicat sont adoptés à l'unanimité, le transfert des items Gemapi au syndicat également (cf. ci-dessus), les représentants de la CdC (6 titulaires et 6 suppléants)*

sont désignés à l'unanimité (cf. registre des délibérations).

TITULAIRES (6)	SUPPLEANTS (6)
Pascal LAVERGNE (Monségur)	Guy OSSARD (Saint Vivien de Monségur)
Thierry BOUIN (Bourdelles)	Jean-Michel MASCOTTO (Bourdelles)
Beatrice GOUDENECHÉ (Lamothe-Landerron)	Jean-Michel GUIPOUY (Lamothe-Landerron)
Alain DOUX (Fosses et Baleyssac)	Denis BOURON (Fosses et Baleyssac)
Christian MALANDIT-SALLAUD (Saint-Michel-de-Lapujade)	Monique BORTOLUZZI (Saint-Hilaire-de-la-Noaille)
Jacques GENDRE (Mongauzy)	Thibaut MOUNARIS (Mongauzy)

- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *

GEMAPI

- Adhésion à un groupement de commande pour la réalisation d'études de danger sur les systèmes d'endiguement : La mise en œuvre du volet « Prévention des Inondations » de la compétence GEMAPI implique la réalisation d'études de danger sur les systèmes d'endiguement existant. Afin de mutualiser le marché et d'avoir des études cohérentes sur les systèmes d'endiguement partagés entre Communautés de Communes, un groupement de commande serait constitué par les Communautés de Communes suivantes : CdC du Réolais en Sud-Gironde, CdC du Sud-Gironde, CdC Convergence Garonne et CdC des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

Il est proposé aux élus d'adhérer au groupement de commande, d'approuver le rôle de coordonnateur de la CdC du Sud-Gironde et de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres siégeant à la CAO du groupement (1 titulaire et 1 suppléant par CdC).

Le projet de convention sera joint en annexe (en téléchargement libre, cf. ci-dessous) du présent envoi.

- *Le VP, Pascal LAVERGNE, rappelle son souhait que le recrutement d'un technicien à temps plein afin d'épauler notre agent titulaire (Marina GALMAN) dans l'exercice de cette compétence puisse être un temps de travail mutualisé avec d'autres collectivités et que ce poste fasse l'objet de subventions extérieures. Il indique y travailler en lien avec les services.*

Interventions de la salle :

- Néant.
- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**
- **NB** : Sont élus représentants de la CdC au sein de la CAO dédiée à ce groupement de commande : Francis ZAGHET, titulaire et Jean-Claude TRENTIN, suppléant.

* * *

SPORT

- Attribution d'un fonds de concours en investissement pour la réhabilitation lourde du gymnase communal de La Réole (Gymnase Colette BESSON) : Il sera proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour l'octroi d'un fonds de concours pour la réhabilitation lourde du Gymnase Colette Besson de La Réole. La commune de La Réole souhaite réhabiliter cet équipement sportif en lien avec une forte demande formulée à la fois par les établissements scolaires de La Réole (écoles, collège et lycée) mais aussi par les associations qui doivent composer avec le mauvais état général du bâtiment actuel qui contient des fuites issues de la toiture ou encore l'absence de chauffage. De manière à répondre aux sollicitations et à garantir ainsi la totale sécurité et le confort des pratiquants, ce projet de rénovation lourde du gymnase Colette

Besson permettra à la commune de La Réole de poursuivre son engagement au service d'une politique éducative et associative. Il convient de rappeler que la Communauté de Communes a mis en place un soutien aux communes par le biais de fonds de concours (règlement adopté par délibération). A ce titre, elle a mis en place un règlement d'attribution de fonds de concours pour l'aide à la création, l'aménagement ou la réhabilitation d'équipements sportifs (règlement adopté en Conseil Communautaire du 14 avril 2016) auquel la commune de La Réole, au vu des éléments fournis (tels que le plan de financement) est éligible. Pour rappel, la participation de la Communauté de Communes à un projet communal ne peut pas excéder un plafond d'aide de 80 000 € forfaitaires par projet (cf. délibération). Il est donc proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Président à verser à la commune de La Réole, un fonds de concours en investissement pour un montant global et définitif de 80 000 euros forfaitaires. Les crédits seront inscrits au projet de BP 2018.

- *Le VP, Jean-Louis SAUMON, rappelle que le plafond des fonds de concours a été fixé par délibération à 80 000 euros forfaitaires par projet. Il rappelle que la loi impose de ne pas dépasser 50% du reste à charge d'une opération. Il rappelle le plan de financement de l'opération et qu'actuellement, en attendant la réhabilitation, le pôle sportif d'Auros est utilisé par le lycée de La Réole.*

Interventions de la salle :

- Néant.
- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *
FINANCES

- Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018 : Vous trouverez joint au présent compte-rendu un rapport complet servant de support au DOB 2018, dans lequel on retrouve tous les éléments rétrospectifs et prospectifs sur la situation financière et budgétaire de notre collectivité.

Interventions de la salle :

- *Le Président présente la vue d'ensemble par section et chapitre.*
- *A ce jour, pas d'information concernant les bases fiscales et la DGF.*
- *Augmentations importantes sur les 3 chapitres 011, 012, 65.*
- *En Chapitre 011 (charges à caractère général) :*
 - *Pôle AG : 22 kE + en communication 2 magazines + Informaticien mutualisé ;*
 - *Pôle POP : Le Président parcourt les principales variations positives dans les services (RELP + Aire de famille) ;*
 - *Pôle Attractivité : Tentes + Carburant + Des réparations de matériels.*
- *En Chapitre 012 (dépenses de personnel) :*
 - *GVT avancements d'échelon et de grades ;*
 - *Décisions recrutement 2017 impactés en année pleine sur 2018 (ex. le nouveau DRH).*
- *Chapitre 65 (subventions et participations) :*
 - *ANV liés à la REOM du Pays d'Auros (avant 2014).*

* * *

- Le Président liste les arbitrages possibles et donne la parole aux VP concernés.
 - *JL Saumon : le mois de septembre pour l'action apprentissage de la natation est problématique d'où tentative de concentrer sur le mois de juin tous les cours.*
 - *P Lavergne : GEMAPI le BP abonde le BAA Gemapi car la taxe maxi en dessous de 10€/hab. Certaines dépenses ont été peut-être surévaluées au départ.*
 - *B. Marty : réflexion en cours au sein de la ville sur l'utilisation de la piscine – souhait de fermer toutes les matinées de juillet et août, habituellement réservées aux groupes (dont les ALSH du*

territoire). La ville souhaiterait compenser la possible fermeture aux scolaires en septembre par une fermeture des matinées en juillet aout

- C Delas : 30 K€ pour une action « mobilité ». La commission Développement social a demandé à Cap solidaire une étude pour tous les usagers du territoire.0
- F Dusillol : la mise en place d'une nouvelle politique de communication se fait sans moyens humains supplémentaires. Groupe Copil se réunit et travaille pour coordonner et rendre lisible notre action. Maquette du prochain magazine en cours pour une sortie en mai 2018. Recomposition d'un site internet pour informer sur les nombreux services proposés sur le territoire. A effectif constant ce travail se fait sans ETP supplémentaire alors que d'autres CdC ont au moins 0,5 ETP.

* * *

- B Cousin (élue de La Réole) demande ensuite une discussion sur le projet de « section judo » au sein du collège de La Réole.
- JL Saumon : il est question de créer une section sport à la rentrée 2018/2019 au collège de la Réole. 3H de judo hors temps scolaire dispensé par du personnel de 2 ou 3 clubs de judo du secteur.
- Coût coordination – fait par éducateur du collège
- Reste à charge = 12 000 euros (équipements, 1000 euros cadre technique de la Fédération, 3H de professeur par semaine soit 5 250€ / an).
- La CdC intervient déjà pour payer des heures de professeurs de musique au collège pour 1800€ -activités antérieures à la fusion.
- JL Saumon rappelle que l'attribution d'une subvention par la CdC constitue une condition essentielle pour que cette section puisse voir le jour.
- Les Maires de Bagas et Montagoudin demandent qui est à l'origine de la demande ?
- JL Saumon : collège, école judo réolaise et autres clubs de judo.
- Le Maire de Bagas demande combien d'enfants scolarisés au collège seront concernés. Selon JL Saumon, une quinzaine au départ (année scolaire 2018-2019) et une vingtaine à terme.
- Joël DOUX (Maire de Montagoudin) trouve étonnant des partenaires extérieurs de financer des sections liées à l'éducation nationale. Il demande si cette « option » fera l'objet d'une validation au brevet. JL Saumon et B Marty répondent que non.
- B Marty rappelle que la demande est faite depuis longtemps et qu'avec 50% de CSP défavorisées, le collège de LA Réole doit travailler à une nouvelle mixité d'enfants (projet de la nouvelle chef d'établissement).
- Selon B Marty, ce projet procède d'un rapprochement des clubs de Sauveterre, St Macaire, la Réole et Langon. Si cela ne se fait pas à la Réole cela se fera à Sauveterre, selon lui.
- JL Saumon : proposition d'octroyer 1 800 euros et solliciter les autres CdC pour le delta restant (pour atteindre les 5 K€).
- P Lavergne rappelle qu'il demande au Président du Sauveterrois de payer 4 ans de retard pour l'école de musique, sans jamais avoir réussi à aboutir, d'où un espoir très modéré sur la proposition faite par JL Saumon.
- B Marty indique que le collège de Monségur accueille 80% d'enfants issus d'autres communes (extérieures à notre CdC) et que les élèves de la classe jazz à Monségur bénéficient du tarif résident pour l'école de musique intercommunale alors qu'ils n'habitent pas le territoire.
- B Castagnet insiste pour dire qu'il n'y aura pas de création de section Judo s'il n'y a pas les 5 000€ de subvention de la CdC. Il faut une réponse claire, un accord de principe pour 5 000 euros à l'année quitte à aller voir les autres pour le co-financement plus tard.

- *P Lavergne comprend qu'il faut faire des choses pour maintenir une attractivité du territoire et surtout du collège de La Réole mais il s'interroge sur la disparité de traitement et de soutien financier entre les deux collèges du territoire.*
- *B Marty répond que quand on regarde les chiffres de fonctionnement du collège de Monségur, il présente même physionomie qu'un établissement de la Métropole bordelaise en termes de CSP des parents des enfants accueillis.*
- *Aline Martin (élue d'opposition à LA Réole) abonde dans le sens du Maire de La Réole et souligne que ce collège de la Réole a besoin d'un coup de pouce.*
- *P Lavergne répond qu'il n'est pas responsable de la fréquentation du collège de La Réole, ni de celui de Monségur. Qu'il n'y a pas, à La Réole, 300 élèves qui font de la musique ou qui, demain, fréquenteront la future « section judo ». La comparaison n'est pas honnête selon lui. La section judo ne sera pas un « double » de la section musique.*
- *Joël DOUX souligne que si ce type de projet ne se fait pas, il est difficile d'attirer sur ce collège. Il constate que malheureusement l'éducation nationale ne fait plus.*
- *P Lavergne demande si c'est aux CdC de rétablir un équilibre territorial entre les collèges publics ou si c'est au Département et à l'éducation nationale.*
- *JP Jausserand pense que la requête auprès de Langon et Sauveterre sont un échec par avance. Soit nous sommes capables de faire l'effort à 100%, soit le projet doit être reporté.*
- *F Dussilol pense que pour les enfants, il faut mettre l'argent pour que cela se fasse. Des carences dans le milieu associatif sont aujourd'hui criantes, donc il est demandé aux CdC de compenser.*
- *F Zaghet souligne que quand on accorde quelque chose, on ne revient jamais en arrière par la suite et qu'on a même tendance à demander plus chaque année.*
- *B Pagot (Maire de Barie) demande une équité entre Monségur et La Réole ;*
- *Avant de mettre les propositions aux voix, le Président Francis ZAGHET refait la proposition de verser dans un premier temps, au titre de l'année civile 2018 (et considérant le démarrage de l'opération au mois de septembre 2018, rentrée scolaire), de ne verser que 1800 euros en 2018 et d'œuvrer, en 2018, à la recherche d'autres sources de financement du projet (en appui du collège et de l'association réolaise).*
- *JL Saumon rappelle qu'il est également possible, au même titre que les subventions aux associations culturelles, de ne verser sur l'année civile que 90% de la subvention promise puis 10% en N+1 au regard du bilan produit.*
- *Propositions soumises au vote par le Président sont :*
 - *Solution 1 = 5 200 € pour 2018 pour l'école de judo réolais pour ce projet : 37 voix pour (NB : le VP concerné, JL Saumon, vote pour cette proposition, s'estimant lié par l'avis favorable de la commission sports qu'il anime) ;*
 - *Solution 2 = 1 800 € pour 2018 (équité avec Monségur) : 6 voix pour ;*
 - *P Lavergne n'a pas pris part au vote, estimant qu'aucune équité n'est respectée dans le traitement et le soutien financier aux 2 collèges du territoire.*
- *Le Président explique qu'avait été positionné 150 000 euros d'emprunt pour financer la piste cyclable. Après discussion, il ne semble pas judicieux d'emprunter pour des terrains qui seront rétrocédés au département pour les travaux.*

* * *

- *Le Président souhaite clore la discussion par une relance des élus sur la section de fonctionnement : « quelles sont vos propositions ? »*
- *Aucune proposition n'est faite par l'assemblée, ni les VP, ni les élus ;*
- *Pas de question supplémentaire.*

* * *

- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance : les élus prennent acte par un vote que le débat a eu lieu sur le DOB 2018 de la collectivité.**

* * *

FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

- **Prise d'acte (sans vote) du rapport sur l'égalité femmes / hommes au sein de la collectivité et des politiques publiques** : Plusieurs dispositions de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impactent les collectivités locales. Les communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont en particulier dans l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les données utilisées pour la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde sont celles en date du 1^{er} janvier 2017.

Le projet de rapport sera joint en annexe (en téléchargement libre, cf. ci-dessous) du présent envoi.

- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance : les élus prennent acte par un vote que le débat a eu lieu sur le rapport égalité femmes-hommes.**

* * *

Questions diverses de la salle :

1 - En fin de séance, Bruno MARTY, Maire de La Réole, souhaite faire une intervention sur la situation des salariés de La Poste et les modifications envisagées pour leurs conditions de travail.

Il souligne la volonté de la direction de La Poste de rendre l'essentiel des services aujourd'hui assurés gratuitement par La Poste en services payants (avec une moyenne de 140 euros par mois), en particulier dans l'accompagnement des personnes âgées et isolées, de modifier l'heure de distribution du courrier (reporté à la toute fin de matinée voire le début d'après-midi) et donc de modifier les horaires de travail des postiers. Il rappelle que l'ensemble du tri se fait désormais à Fargues de Langon par des machines automatisées (avec donc un risque de rejet du courrier mal adressé).

Il sollicite et obtient le principe d'une motion, à soumettre au prochain Bureau des Maires du 26/03/2018, afin de soutenir les actions des salariés concernés.

2 – Le Maire de Bagas demande ensuite le soutien de la CdC aux communes concernées par le refus de l'Etat de la reconnaissance de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2015.

Il sollicite et obtient le principe d'une motion, à soumettre au prochain Bureau des Maires du 26/03/2018, afin de soutenir les communes concernées.

En l'absence de nouvelle demande d'intervention de l'assemblée, en l'absence de question diverse supplémentaire, le Président Francis ZAGHET clôt la séance à vingt-trois heures en la forme accoutumée et invite ensuite les élus au pot de l'amitié offert par la commune de Mongauzy.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
Fait à Mongauzy, le 22 mars 2018,

Pour copie conforme,
Les signatures sont au registre des délibérations,
Pour copie conforme au registre des délibérations,



M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

Rapport servant de base au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2018

Le Débat relatif aux orientations générales constitue une étape importante pour le conseil communautaire qui peut prendre connaissance de la situation financière de la Communauté de communes et discuter des perspectives.

Un tel débat sur les orientations du budget doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales. La présentation du budget primitif est prévue au conseil communautaire du 5 avril 2018.

Il constitue un document de référence pour le plan d'actions de la Communauté notamment pour :

- les orientations du budget 2018,
- les actions à mener dans les différents domaines d'exercice des compétences communautaires,
- les réflexions et orientations sur l'évolution des compétences.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante :

- un rapport sur les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB s'appuiera sur le présent rapport, qui déclinera les thématiques abordées selon le sommaire ci-après :

I-	Contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2018	11
I.A	Environnement économique et principales mesures de la Loi de finances 2018	11
I.B.	Incidences sur la Communauté de Communes	14
II-	Situation de la Communauté de communes	14
II.A	Résultats de clôture du budget principal de la CdC de 2014 à 2017	14
II.B	Structure et Evolution des recettes de fonctionnement	15
II.C	Structure et Evolution des dépenses de fonctionnement	17
II.D	Evolution de l'épargne de 2014 à 2017	18

II.E	Endettement au 31 décembre 2017	19
III-	Prospective financière	20
III.A	Recettes de fonctionnement	20
III.B	Dépenses de fonctionnement	22
III.C	Epargne Brute	24
III.D	Dette	26
III.E	Plan pluriannuel d'investissement	27

I- Contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2018

I.A Environnement économique et principales mesures de la Loi de finances 2018

La loi de finances pour 2018 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7% pour l'année 2018 et prévoit de ramener le déficit public à 2,6 % du PIB soit 82,9 milliards d'euros. Elle prévoit une baisse de 0,7 point du PIB de la dépense publique et de 0,3 point des prélèvements obligatoires.

Les principales mesures fiscales de la loi de finances qui impactent les collectivités locales sont les suivantes :

I.A.1 Concernant les recettes des collectivités locales :

Recettes fiscales:

- **Pour 80% des ménages, réduction d'1/3 de la taxe d'habitation en 2018**, première étape vers sa suppression dans les trois ans (suppression totale en 2020);
- L'Etat prendra en charge **ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017 ;**
- Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local. Le taux considéré est celui de la taxe d'habitation, des taxes spéciales d'équipement additionnelles et de la taxe Gemapi et prendra en compte les évolutions liées aux procédures de lissage, d'harmonisation et de convergence dans le cadre des créations de communes nouvelles et de fusions d'intercommunalités ;

○ Révision des valeurs locatives des particuliers :

L'article 30 de la loi de finances pour 2018 met en œuvre la révision des valeurs locatives des particuliers. Ainsi est créé l'article 1498 CGI, qui précise que « *la valeur locative de chaque propriété bâtie [...] est déterminée en fonction de l'état du marché locatif à la date de référence du 1^{er} janvier 2016, sous réserve de la mise à jour prévue au III du 1518 ter CGI, soit la mise à jour l'année qui suit celle du renouvellement général des conseils municipaux* » (soit 2021).

Cette valeur locative est obtenue par l'application d'un tarif par mètre carré appliqué à la surface pondérée du local. Les tarifs sont déterminés dans chaque département sur la base des tarifs moyens constatés dans des zones ou types de logements « homogènes ». Ce tarif peut être ensuite pondéré localement par un coefficient compris entre 0,7 et 1,3 pour tenir compte de la situation particulière de la parcelle d'assise. Il s'agit donc d'une pondération au cas par cas, applicable ou non à chaque local (pouvant être modifiés chaque année).

Si la propriété dont la valeur locative à fixer, est « atypique » (exceptionnelle dit la loi), et ne peut donc être fixée par comparaison, alors la valeur locative est fixée par l'application d'un taux de 8% à la valeur vénale de location nue et sans occupant du bien.

Par ailleurs, 2018 sera la première année d'application du nouveau mécanisme de détermination automatique du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Fixé jusqu'en 2017 par le législateur par un amendement en loi de finances ou loi de finances rectificative, la revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée à partir du coefficient suivant (article 1518 bis CGI) :

Coefficient = $1 + [(IPC \text{ de novembre } N-1 - IPC \text{ de novembre } N-2) / IPC \text{ de novembre } N-2]$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Soit pour 2018 : $1 + (101,47 - 100,36) / 100,36 = 1,012$, **soit un coefficient d'actualisation arrêté à 1,2%**

A noter que l'article 30 supprime l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire aux valeurs locatives fixées selon la méthode comptable (établissements industriels dont la valeur locative est fixée par un taux appliqué à la valeur au bilan du local). **Par conséquent, le coefficient de revalorisation s'appliquera en totalité à la taxe d'habitation, mais partiellement à la taxe sur le foncier bâti et à la cotisation foncière des entreprises.**

Dotations, compensations :

En 2018, les variables d'ajustement doivent permettre de financer 323 millions d'euros au sein de l'enveloppe des concours financiers :

- les évolutions tendanciennes de la mission RCT pour 263 millions d'euros ;
- la ½ de la hausse de la péréquation verticale pour 95 millions d'euros ;
- la diminution spontanée des allocations compensatrices pour - 35 millions d'euros en lien avec l'exonération de TH des personnes de condition modeste.

Le gouvernement propose donc d'élargir l'assiette des variables d'ajustement à la DCRTP des communes et intercommunalités créée en 2011 à la suite de la réforme de la taxe professionnelle. L'exécutif justifie cette décision en expliquant que « cette dotation est figée depuis des années et ne représente que 1,1 % des recettes de fonctionnement du bloc communal en 2016 alors même que la fiscalité économique est dynamique ». Par conséquent, « cette dotation s'éloignant progressivement des dynamiques territoriales, son exclusion du champ des variables soumises à minoration ne se justifie plus ».

A compter de 2018, le taux de minoration des allocations compensatrices d'impôts locaux sera figé au niveau de 2017. Le taux global de minoration des variables d'ajustement pour 2018 sera donc **de -9,2 %**.

Le bénéfice du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), étendu aux dépenses en matière d'entretien des bâtiments publics et de voirie payées à compter du 1er janvier 2016, est maintenu en 2018 et l'automatisation du fonds de compensation de la TVA se fera à compter du 1er janvier 2019 via une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables.

Le budget 2018 prévoit de réduire de 635 millions d'euros les ressources affectées à divers organismes de service public, notamment l'Ademe et le CNDS. **Il est institué une contribution annuelle des agences de l'eau pour financer l'Agence française de la biodiversité** (entre 240 et 260 millions d'euros) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (entre 30 et 37 millions d'euros)

Dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL)

Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 665 millions d'euros. La DSIL est composée de deux parts :

- la première part dotée de 615 millions d'euros pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise au norme des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires (nouveau 2018), de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.
- la deuxième part, dotée de 50 millions d'euros, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

L'objectif d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal s'éloigne de plus en plus pour le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) dont le montant est, à nouveau fixé, à un milliard d'euros en 2018, comme en 2016 et en 2017. Par ailleurs, le mécanisme de garantie de reversement au sein du FPIC est retouché pour 2018 et 2019 pour accompagner les évolutions de la carte intercommunale survenues en 2017.

I.A.2 Concernant les charges pour les collectivités :

- **Hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) de 1,7% ;**
- **Suppression, en deux temps au cours de l'année 2018, des cotisations salariales maladie et chômage** (suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité pour les agents publics) ;
- **Rétablissement du jour de carence;**
- **Augmentation de la fiscalité sur les carburants** et plus particulièrement sur le diesel ;
- **Maintien du plafond de la cotisation CNFPT à 0,9%.**

Objectif d'évolution des dépenses publiques :

L'article 8 de la loi de programmation du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 fixe un objectif de croissance des dépenses publiques en volume pour chacune de ces années qui est décomposé en trois sous-objectifs correspondant aux trois sous-catégories d'administrations publiques.

Pour les APUL, il est de 0,2 % en 2018, de 0,9 % en 2019, de - 0,4 % en 2020, de - 1,6 % en 2021 et de - 0,6 % en 2022. Les variations d'une année à l'autre sont supposées refléter celles de l'investissement public local.

L'article 13 de la loi de programmation des finances du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 fixe un « objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors dotations aux provisions et amortissements et hors dépenses dites d'ordre) des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propres ».

Il est de 1,2 % par an, pour chacune des années de la période 2018-2022, en valeur et à périmètre constant. Cet objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est complété par un objectif, purement indicatif, de réduction annuelle du besoin de financement des collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre.

I.B. Incidences sur la Communauté de Communes

En 2017, la DGF a été stabilisée du fait de la prise en compte correcte de la Redevance d'ordures ménagères dans les ressources fiscales de la CdC et suivant l'effet de l'augmentation de la population de la CdC.

En 2018, la DGF devrait être stabilisée au même niveau que 2017, sauf prise en compte des produits fiscaux des 5 communes et de leur attribution de compensation et de l'écrêtement de la dotation de compensation.

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la CdC en 2015 était de : 0,327604 pour un CIF moyen de la catégorie de 0,354408.

Il était en diminution par rapport à l'année précédente du fait d'une prise en compte erronée de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. (Pour mémoire, le CIF de la CdC en 2014 était : 0,345774)

Cette prise en compte erronée a également eu un effet sur l'effort fiscal. Ces ratios sont en cours de recalcul par les services fiscaux pour 2015 et 2016.

II-Situation de la Communauté de communes

II.A Résultats de clôture du budget principal de la CdC de 2014 à 2017

Le tableau ci-après présente les résultats de clôture des exercices 2013 à 2017.

Résultat de fonctionnement (en euros au 31/12/N)	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET
	PRINCIPAL	PRINCIPAL	PRINCIPAL	PRINCIPAL	PRINCIPAL
	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent de fonct. Cdc du Pays d'Auros	193 501,79 €				
Excédent de fonct. Cdc du Réolais	1 038 435,81 €				
Résultat de fonct. de l'exercice CDC du RSG		899 648,77 €	349 555,63 €	358 823,86 €	1 191 581,31 €
Excédent antérieur reporté N-1 (002)		964 340,51 €	1 453 665,45 €	1 370 539,52 €	1 493 343,59 €
Résultats section de fonct. avant affectation	1 231 937,60 €	1 863 989,28 €	1 803 221,08 €	1 729 363,38 €	2 684 924,90 €
(*) - Affectation du résultat de fonctionnement en investissement	-267 597,09 €	-410 323,83 €	-432 681,56 €	-236 019,79 €	-592 359,96 €
A- Résultats reportés en fonctionnement (R002)	964 340,51 €	1 453 665,45 €	1 370 539,52 €	1 493 343,59 €	2 092 564,94 €
Résultat d'investissement (en euros au 31/12/N)	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET
	PRINCIPAL	PRINCIPAL	PRINCIPAL	PRINCIPAL	PRINCIPAL
	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent de fonct. Cdc du Pays d'Auros	433 833,86 €				
Excédent de fonct. Cdc du Réolais	118 873,91 €				
Solde (besoin de financement)		542 324,62 €	-592 152,26 €	278 596,17 €	-2 386 171,40 €
Solde d'exécution reporté N-1 (001)		552 707,77 €	1 095 032,39 €	502 880,13 €	781 476,30 €
B- Résultats reportés en section d'investissement (R001)	552 707,77 €	1 095 032,39 €	502 880,13 €	781 476,30 €	-1 604 695,10 €
C- (*) Résultat de fonctionnement affecté en	267 597,09 €	410 323,83 €	432 681,56 €	236 019,79 €	592 359,96 €
Résultat global de clôture (=A+B+C)	1 784 645,37 €	2 959 021,67 €	2 306 101,21 €	2 510 839,68 €	1 080 229,80 €

II.B Structure et Evolution des recettes de fonctionnement

Libellés des recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	% de réalisation en 2017
013 - Atténuations de charges	127 539 €	123 636,07	60 688,39	15 277	29 695,20	194,38%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	238 403 €	230 463,81	219 521,88	265 354	295 189,23	111,24%
73 - Impôts et taxes	4 267 605 €	4 083 826,93	4 421 674,81	4 936 165	5 017 466,08	101,65%
74 - Dotations, subventions et participations	3 003 567 €	2 725 171,35	2 766 695,77	3 405 498	3 400 914,12	99,87%
75 - Autres produits de gestion courante	323 €	3 628,21	123,69	0	150,00	
76 - Produits financiers	5 356 €	5 137,66	7 677,93	2 577	2 576,88	100,00%
77 - Produits exceptionnels	131 054 €	52 411,99	29 155,31	343 072	355 072,72	103,50%
78 - Reprises sur provisions (TEOM 2013 payée à l'USTOM)		146 610,00	0,00			
Sous-total Recettes réelles	7 773 847 €	7 370 886,02	7 505 537,78	8 967 943	9 101 064,23	101,48%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		499,28	1 690,48	35 649	35 648,50	
Total des recettes de fonctionnement	7 773 847 €	7 371 385,30	7 507 228,26	9 003 592	9 136 712,73	101,48%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	0 €	0,00	0,00	1 493 344	0,00	
Total des recettes de fonctionnement avec report N-1	7 773 847 €	7 371 385,30	7 507 228,26	10 496 935	9 136 712,73	87,04%

II.B.1 Ressources fiscales en 2017

Les principales ressources fiscales sont les suivantes :

Impôts	Taxes	Produits définitifs 2014	Produits définitifs 2015	Produits définitifs 2016	Produits définitifs 2017	Rôles supplémentaires années antérieures	Produit encaissé en 2017
Ménages	TH	1 181 240	1 232 124	1 456 666	1 773 214	11 415	1 784 629
Ménages	TFB	145 356	149 236	302 913	353 065	639	353 704
Ménages	TFNB	27 860	27 345	33 342	39 123		39 123
Ménages	TAFNB	18 800	18 596	18 725	21 468		21 468
Sous total Ménages		1 373 256	1 427 301	1 811 646	2 186 870	12 054	2 198 924
Poids des impôts Ménages		40,68%	40,69%	46,74%	49,18%	63,56%	49,25%
Entreprises	CFE	1 117 534	1 218 587	1 221 186	1 301 484	6 910	1 308 394
Entreprises	CVAE	621 241	630 962	557 617	643 049		643 049
Entreprises	TASCOM	174 096	133 665	181 483	195 624		195 624
Entreprises	IFER	89 949	97 651	104 331	119 216		119 216
Sous total Entreprises		2 002 820	2 080 865	2 064 617	2 259 373	6 910	2 266 283
Poids des impôts Entreprises		59,32%	59,31%	53,26%	50,82%	36,44%	50,75%
TOTAL DES IMPOTS		3 376 076	3 508 166	3 876 263	4 446 243	18 964	4 465 207

Source : Etats 1386 RC des années 2014, 2015, 2016, 2017

Depuis la réforme de la Taxe professionnelle, les marges de manœuvre des communautés de communes à fiscalité propre se sont déplacées vers l'impôt ménage avec la récupération du taux départemental de la Taxe d'habitation.

II.B.2 Dotations de fonctionnement et fonds de péréquation

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Communautés est soumise à une règle de

concurrence mesurée par le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Autrement dit, plus les communes transfèrent de charges à l'EPCI, plus le CIF est élevé, et plus la DGF sera élevée.

La réforme des collectivités (SDCI 2016) qui incite les communes et communautés de communes au regroupement continuera d'accroître l'impact du CIF pour la DGF des EPCI.

Libellé des dotations	2014	2015	2016	2017	Variation 2014-2017	Variation 2014-2017
Dotation d'intercommunalité versée après redressement (1)	614 326	456 571	295 370	340 111	-274 215	-44,64%
<i>Dotation d'intercommunalité versée en euros/Habitant</i>	<i>29,43</i>	<i>22,24</i>	<i>14,31</i>	<i>14,07</i>	-15	-52,19%
Dotation de compensation (2)	685 054	666 767	653 865	747 918	62 864	9,18%
DGF totale = (1)+(2)	1 299 380	1 123 338	949 235	1 088 029	-211 351	-16,27%

Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Afin d'assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de la réforme, un fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) a été créé. Ce fonds mesure les différences de ressources avant et après la réforme de la TP, et opérera une neutralisation des variations positives ou négatives pour une période prévue initialement de 20 ans. Il s'élève à 152 092 euros pour la communauté de communes en 2016 et 111 339 euros en 2017, suite à l'extension de périmètre à 5 nouvelles communes contributrices.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

En 2015, un accord local sur la répartition du FPIC a été trouvé à l'échelle du territoire. Pour mémoire, les 3 critères pour une répartition dérogatoire du FPIC étaient le revenu par habitant, le potentiel fiscal par habitant, le potentiel financier par habitant.

Au titre de 2016, l'ensemble intercommunal est bénéficiaire de 591 141 euros, soit 120 289 euros de plus qu'en 2015 pour le territoire. La répartition dite « de droit commun », entre la communauté de communes et les communes s'effectue en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Par conséquent, en application de la répartition de droit commun, compte tenu du CIF calculé par les services fiscaux à 0,233117, la communauté de communes devrait recevoir 137 805 euros, soit une perte de 59 171 euros par rapport au montant perçu en 2015 et les communes encaisseraient 453 336 euros, soit 179 460 euros de plus qu'en 2015.

Le CIF 2016, qui sert à la répartition entre la communauté et les communes, comme en 2015, semble erroné compte tenu d'une prise en compte incorrecte de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire du Réolais/Monségurais et que pour préserver l'équilibre du budget de la communauté de communes, il a proposé un vote dérogatoire libre qui n'a pas recueilli l'unanimité du bureau des maires réuni le 9 juin.

Malgré 3 recours gracieux auprès du Préfet de Gironde, la demande d'intervention de la députée en 2017, les services de l'Etat répondent qu'ils sont en cours de re-calcul depuis 2015.

En 2017, le montant de la redevance des ordures ménagères a été prise en compte et le CIF a été notifié à 0,379290, faisant passer le FPIC 2017 à 252 967 euros en droit commun.

En 2018, il faut espérer que les services de l'Etat rectifieront le calcul pour les années 2015 et 2016.

II.C Structure et Evolution des dépenses de fonctionnement

Libellés des dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	% de réalisation en 2017
011 - Charges à caractère général	700 752 €	695 563 €	1 112 798 €	1 023 460 €	856 009 €	83,64%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 818 652 €	2 995 289 €	2 899 370 €	3 508 430 €	3 383 126 €	96,43%
014 - Atténuations produits (Att, compensation)	2 278 200 €	2 268 106 €	2 113 252 €	2 490 683 €	2 490 683 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues	0 €	0 €		9 385 €		0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	773 758 €	837 733 €	753 814 €	1 037 019 €	980 962 €	94,59%
66 - Charges financières	21 969 €	22 164 €	108 853 €	19 505 €	18 380 €	94,23%
67 - Charges exceptionnelles	130 705 €	756 €	2 054 €	1 080 074 €	15 287 €	1,42%
Sous-total Dépenses réelles de fonctionnement	6 724 036 €	6 819 612 €	6 990 140 €	9 168 555 €	7 744 448 €	84,47%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotations aux amortissements/ 2015- cessions d'immobilisations)	150 162 €	202 218 €	158 263 €	200 684 €	200 684 €	100,00%
Total des dépenses de fonctionnement	6 874 198 €	7 021 830 €	7 148 404 €	9 369 239 €	7 945 131 €	84,80%

Concernant **les charges à caractère général**, la diminution est due à la prise en compte d'une part plus importante du programme Voirie en investissement en 2017. Ce changement d'imputation ne fait pas apparaître l'augmentation des charges liées au déploiement du réseau de lecture Publique avec l'ouverture en cours d'année de la médiathèque de La Réole et au pôle sportif et de loisirs.

En ce qui concerne **les dépenses de personnel**, comme en 2016, la collectivité n'a connu aucune maternité nécessitant le remplacement à plein temps, alors que les années 2014 et 2015 avaient comptabilisés 4-5 maternités dans les structures enfance-petite enfance.

En 2017, en matière de ressources humaines, plusieurs agents ont pu bénéficier de la possibilité de télétravailler pour leur permettre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

La CdC continue d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour l'ensemble de ses agents (y compris nouveaux agents transférés) et participe de manière forfaitaire pour chaque agent à une couverture optionnelle « garantie maintien de salaire ».

En matière de subventions, le montant des subventions versées a augmenté de 30,13 % par rapport à l'année 2016, notamment compte tenu de l'ajustement de la subvention au budget annexe du réseau des écoles de musique, de l'appel partiel de la cotisation versée au Pays et de la subvention pour le SSIEG avec l'association AVL pour la gestion du centre de loisirs de Saint Pierre d'Aurillac.

II.D Evolution de l'épargne de 2014 à 2017

Compte tenu de la diminution de la dotation de fonctionnement, de la moindre perception de rôles supplémentaires et de la croissance de charges en 2015, l'épargne brute se dégrade fortement de 2014 à 2015 et légèrement entre 2015 et 2016.

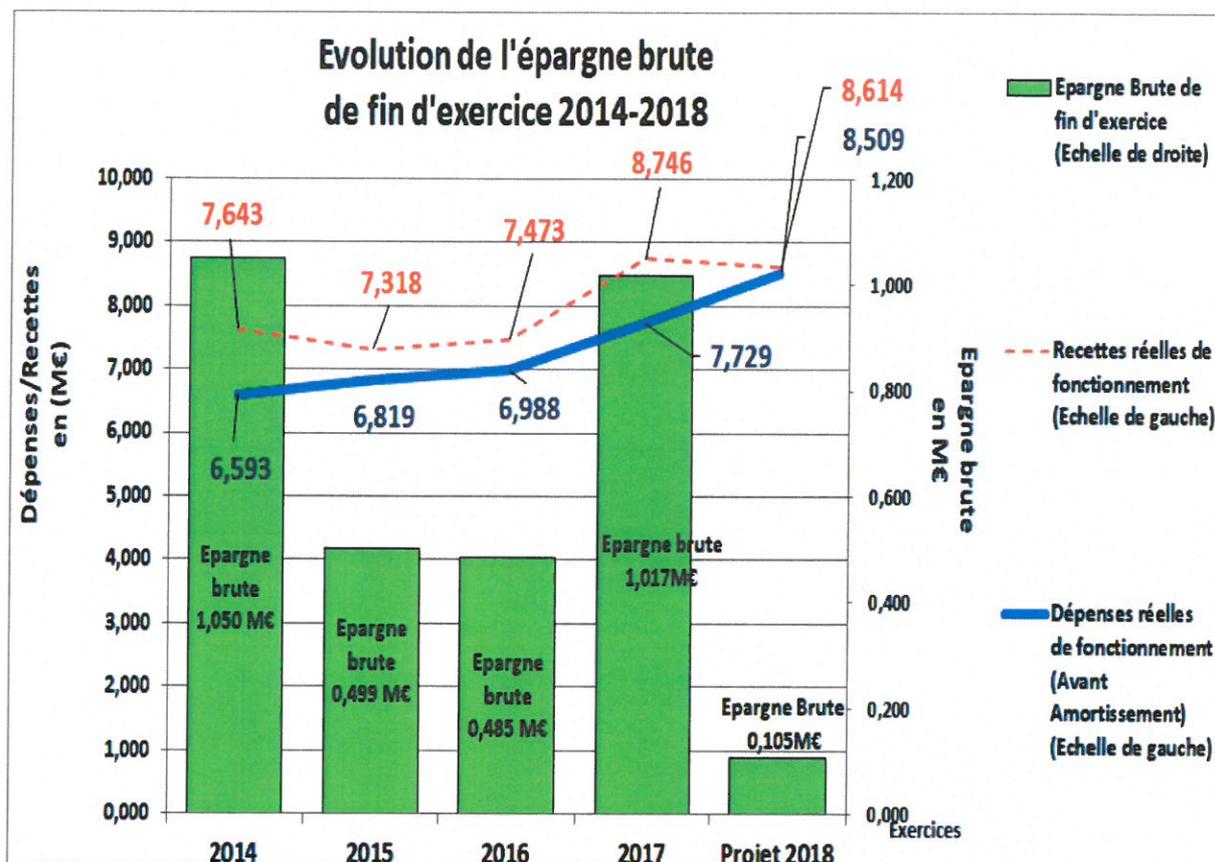
En 2017, l'épargne dégagée est plus importante du fait d'une croissance de produits fiscaux et de DGF et une moindre dépense par rapport aux demandes des services.

Le taux d'épargne brute* passe donc à **11,62 % des recettes réelles de fonctionnement** en 2017, sans comptabiliser le report de l'année précédente.

*Le taux d'épargne brute est un ratio qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être

consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

* La différence entre les montants correspond à la prise en comptes des dépenses et recettes d'ordre dans les comptes administratifs, ainsi que des charges et produits exceptionnels.



II.E Endettement au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le stock de la dette (encours de la dette en capital) est de 2 428 84x7 euros, tous budgets, dont 1 260 514 euros pour le budget principal. L'annuité du budget principal 2017 est de 140 158 euros (121 599 euros au titre du capital remboursé ; 18 558 euros au titre des intérêts réglés en 2017). Tous ces emprunts sont à taux fixe. Il est à noter également qu'environ 55% de l'emprunt relatif au pôle enfance de Monségur est refacturé à la Communauté de communes Rurale de l'entre 2 mers. Soit une part d'intérêt refacturée de 2 577 euros ainsi qu'une part de capital de 7 010 euros en 2017.

Pour mémoire, l'année 2016 a été l'occasion de renégocier les emprunts pour bénéficier des taux bas. Un refinancement du capital de 3 emprunts pour 639 479 euros a été effectué moyennant des indemnités de sorties de 63 988 euros. Cette renégociation génère une économie de 41 484 euros d'intérêt sur la durée restante des emprunts.

Ce montant n'intègre pas l'emprunt complémentaire souscrit pour la construction du gymnase communautaire situé sur la commune d'Auros. La capacité de désendettement* est d'environ **1,24 années** et passerait à **1,44 années** si l'on comptabilisait, l'emprunt de 200 000 euros, contracté pour le gymnase d'Auros fin 2016, encaissé le 1^{er} janvier 2018. *Pour mémoire, la capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser sa dette, en y consacrant toute son épargne.

La CdC a également contracté des emprunts pour ses budgets annexes. En ce qui concerne le bâtiment artisanal Frimont, le loyer annuel ainsi que la refacturation au budget Ecopole permettent de rembourser les échéances d'emprunt. En ce qui concerne la maison de santé rurale, les échéances sont refacturées à la SCI des professions libérales médicales occupant les locaux. Sur le budget relatif à la zone d'activités économiques (ZAE), le crédit relais a été remboursé pour 100 000 euros. Des ventes futures devraient permettre de le rembourser en 2018-2019.

Désignation	Prêteur	Durée restante	Type de taux	Taux (TEG %)	Montant du contrat	Capital restant dû au 1er janvier 2015	Capital restant dû au 31 décembre 2016	Échéance 2017	capital 2017	intérêt 2017	restant dû au 31 décembre 2017
EMPRUNT POLE ENFANCE MONSEGUR	LBP	11,67	Fixe	1,14	220 000,00	183 550 €	163 038 €	14 591 €	12 787 €	1 804 €	150 251 €
EMPRUNT ALSH LA REOLE	LBP	4,67	Fixe	0,67	400 000,00	285 983 €	203 944 €	36 746 €	35 469 €	1 277 €	168 475 €
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE GIRONDE	LBP	11,67	Fixe	1,14	300 000,00	300 000 €	255 131 €	22 833 €	20 010 €	2 823 €	235 121 €
POLE SPORTIF ET DE LOISIRS AUROS	LBP	13,25	Fixe	1,71	800 000,00		760 000 €	65 987 €	53 333 €	12 654 €	706 667 €
Sous-total Budget principal (340)					1 720 000,00	769 533 €	1 382 113 €	140 158 €	121 599 €	18 558 €	1 260 514 €
EMPRUNT 1ERE PART MSR	CA	8	Fixe	2,00	1 079 000,00	1 009 546 €	851 347 €	104 303 €	87 276 €	17 027 €	764 070 €
EMPRUNT 2EME PART MSR	CA	8	Fixe	2,77	230 000,00	214 490 €	180 905 €	22 986 €	17 975 €	5 011 €	162 930 €
Sous-total Maison de Santé Rurale (34001)					1 309 000,00	1 224 036 €	1 032 252 €	127 289 €	105 251 €	22 038 €	927 001 €
EMPRUNT BATIMENT FRIMONT + ECOPOLE	LBP	6	Fixe	2,60	350 000,00	229 486 €	186 744 €	31 993 €	24 668 €	7 325 €	162 076 €
Sous-total Budget annexe Frimont (34003)					350 000,00	229 486 €	186 744 €	31 993 €	24 668 €	7 325 €	162 076 €
RACHAT EMPRUNT EX CDC HAUTEZM	CE	2	Variable	2,15	270 000,00	105 347 €	65 303 €	22 280 €	21 046 €	1 234 €	44 257 €
CREDIT RELAIS BOIS MAJOU SUD	CE	1	Fixe	0,63	135 000,00	250 000 €	135 000 €	100 693 €	100 000 €	693 €	35 000 €
Sous-total Budget Bois Majou (34005)					405 000,00	355 347 €	200 303 €	122 973 €	121 046 €	1 927 €	79 257 €
TOTAL tous Budgets					3 784 000,00	2 578 403 €	2 801 411 €	422 413 €	372 564 €	49 849 €	2 428 847 €

III- Prospective financière

Dans un contexte de réforme et de tension budgétaire, la CdC a construit une prospective financière afin de favoriser une meilleure anticipation des risques et une plus grande maîtrise de la solvabilité à moyen terme, ainsi que de préparer le programme pluriannuel d'investissement (PPI).

Elles ne tiennent pas compte des compétences (aire d'accueil des gens du voyage).

Dans ce scénario, il n'est pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité.

Les charges supplémentaires suivantes sont comptabilisées : la médiathèque de Gironde sur Dropt en année pleine, l'ouverture en année pleine de la médiathèque de La Réole, le gymnase communautaire, le multi-accueil de Saint Pierre d'Aurillac, les participations à verser aux associations dans le domaine de l'enfance jeunesse et remboursements à effectuer aux autres Communauté de communes.

III.A Recettes de fonctionnement

Il est proposé de retenir les hypothèses suivantes pour les recettes de fonctionnement (*Voir annexe n°3 Evolution comparée 2014-2018 des recettes réelles de fonctionnement*) :

	2017		2018		2019		2020	
	% vol./2016	€	% vol./2017	€	% vol./2018	€	% vol./2019	€

Recettes réelles de fonctionnement

Recettes de gestion	+17,1%	8 743 734	-1,6%	8 603 751	+0,1%	8 613 325	+0,2%	8 630 891
73-CONTRIBUTIONS DIRECTES	+14,6%	4 634 209	+1,5%	4 704 162	+0,3%	4 718 370	+0,6%	4 747 865
74-COMPENSATIONS FISCALES	+21,2%	299 394	+21,2%	283 629	+21,2%	283 629	+0,0%	283 629

70 - produits des services	+34,5%	295 189	-2,7%	287 152	+0,0%	287 152	+0,5%	288 588
73-TASCOM	+7,8%	195 624	-23,3%	150 000	+0,5%	150 750	+0,5%	151 504
73 -Autres (Taxe séjour)	-16,7%	10 871	+84,0%	20 000	+0,0%	20 000	+0,0%	20 000
73- AC reçue	-4,0%	177 082	+1,0%	178 929	+0,0%	178 929	+0,0%	178 929
74-74124 - DGF - Dotation interco	+15,1%	340 111	+2,3%	347 837	+0,0%	347 837	+0,0%	347 837
74-74126 - DGF - Dotation compensation	+14,4%	747 918	-1,9%	733 338	-1,9%	719 405	-1,9%	705 736
74-748808 CAF/MSA PSE	+14,0%	798 727	-0,8%	791 972	+0,0%	791 972	+0,0%	791 972
74-748814 CAF/MSA PSO PSU	+31,2%	693 007	-1,3%	683 891	+0,0%	683 891	+0,0%	683 891
74 -744 FCTVA bâtiment+entretien	+4740,1%	81 797	-66,1%	27 768	+0,0%	27 768	+0,0%	27 768
74 - Autres Dotations subventions et participations	+28,7%	439 960	-12,5%	385 072	+0,0%	385 072	+0,0%	385 072
75 - Autres produits gestion courante	+21,3%	150	-100,0%	0	-100,0%	0	-100,0%	0
013 - Atténuation de charges	-51,1%	29 695	-66,3%	10 000	-66,3%	10 000	-66,3%	10 000
78 - Reprise de provision								
Refacturation THD aux communes (part Intérêts)						8 550		8 100

Cap. de désendettement fin période

Recettes financières	-66,4%	2577	-3,1%	2497	-3,2%	2417	-3,3%	2337
76 - Produits financiers (Refacturation emprunt Pôle enfance de Monségur)	-66,44%	2 577	-3,10%	2 497	-3,20%	2 417	-3,31%	2 337
	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%	0
	+17,0%	8 746 311	-1,6%	8 606 248	+0,1%	8 615 742	+0,2%	8 633 228

Produits des services (Chapitre 70) :

Les participations des familles sont attendues en légère diminution notamment compte tenu de la fréquentation du multi-accueil de Saint Pierre d'Aurillac.

Fiscalité (Chapitre 73) :

Les services fiscaux ont notifié une Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour le périmètre de la CdC avant extension pour 2018 à 688 794 euros à la place de 643 052 euros perçus en 2017.

En l'absence d'éléments de la part des services fiscaux concernant les bases fiscales 2018, le produit TASCOM est ramené à 150 000 euros car 2017 prenait en compte des mois de 2018 les IFR sont attendus en légère hausse et portés à 120 000 euros.

La variation forfaitaire de 1,2 % de la loi de finances 2018 est appliquée aux bases de la taxe d'habitation (TH), des taxes foncières bâties (TFB). Aucune variation physique des bases n'est anticipée.

Variation des bases (en Loi de Finances)

	Var phys bases 2016/2017	2017	physique bases 2017/2018	2018	Var physique bases 2018/2019	2019	Var physique bases 2019/2020	2020
Taxe d'habitation		0,4%	0,00%	1,20%	0,25%	1,00%	0,25%	1,00%
Taxe sur le foncier bâti		0,4%	0,00%	1,20%	0,25%	1,00%	0,25%	1,00%
Taxe sur le foncier non bâti		0,4%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
CFE		0,4%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Vote annuel du conseil communautaire des taux

	Var réelle Taux 2016/2017	2017	Var réelle taux 2017/2018	2018	Var réelles des taux 2018/2019	2019	Varréelles des taux 2019/2020	2020
Taxe d'habitation	0,00%	9,65%	0,00%	9,65%	0,00%	9,65%	0,00%	9,65%
Taxe sur le foncier bâti	0,00%	2,00%	0,00%	2,00%	0,00%	2,00%	0,00%	2,00%
Taxe sur le foncier non bâti	0,00%	3,76%	0,00%	3,76%	0,00%	3,76%	0,00%	3,76%
CFE	0,00%	25,95%	0,00%	25,95%	0,00%	25,95%	0,00%	25,95%
CVAE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Produit Fiscal

	2017		2018		2019		2020	
	Bases	Produit	Bases	Produit	Bases	Produit	Bases	Produit
Taxe d'habitation	18 213 000	1 773 214	18 431 556	1 794 305	18 661 950	1 800 878	18 895 225	1 823 389
Taxe sur le foncier bâti	17 707 000	353 065	17 919 484	357 315	18 143 478	362 870	18 370 271	367 405
Taxe sur le foncier non bâti	1 042 000	39 123	1 042 000	39 138	1 042 000	39 138	1 042 000	39 138
CFE	4 960 000	1 301 484	4 960 000	1 301 484	4 960 000	1 301 484	4 960 000	1 301 484
CFE (5cnes)		0	0	0	0	0		
CVAE		643 363	0,000	688 794	0,000	688 794	0,000	688 794
Taxe additionnelle FNB		21 468	0,000	21 468	0,000	21 468	0,000	21 468
IFER		119 222	0,000	120 000	0,020	122 400	0,020	124 848
FPIC reçu		252 967		252 000	figé	252 000	figé	252 000
FNGIR (+reversement // - prélèvement)	extension	111 339	figé	111 339	figé	111 339	figé	111 339
Rôles supplémentaires		18 964		18 320		18 000		18 000

3488354,0	4 634 209	4 704 162	4 718 370	4 747 865
	14,6%	1,5%	0,3%	0,6%

Compensations

	2017		2018		2019		2020	
Réduction bases création établissements	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Réduction fraction recettes	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Exonérations activités équestres	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Exo Taxes foncières (74834)	-59,4%	95	-59,4%	0	-59,4%	0	-59,4%	0
Exo Taxe d'habitation (74835)	48,3%	179 991	48,3%	172 791	48,3%	172 791	48,3%	172 791
Dotation unique spécifique (TP) (748314)	-63,7%	4 101	0,0%	2 000	0,0%	2 000	0,0%	2 000
DCRTP (748313)	0,0%	108 838	0,0%	108 838	0,0%	108 838	0,0%	108 838
FDPTP	54,5%	6 055	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Compensations CET	-77,2%	314	-77,2%	0	-77,2%	0	-77,2%	0
		299 394		283 629		283 629		283 629
		21,2%		21,2%		0,0%		0,0%

Dotation d'intercommunalité (Chapitre 74) :

La DGF prise en compte correspond à celle simulée sur le site de l'AMG, en légère diminution pour la part compensation et légère augmentation (effet population) pour la part dotation intercommunale.

Participations (Chapitre 74) :

Les participations sont estimées par les services à la lumière des dossiers de subventions déposés, des montants notifiés en 2017 concernant le contrat enfance jeunesse et des participations PSO/PSU estimées lors du budget prévisionnel CAF. Les montants versés par le conseil départemental ont été maintenus alors qu'il est possible que le CD33 engage une réflexion pour se désengager de certaines politiques périphériques comme l'enfance-jeunesse.

Les baisses progressives des subventions du RLP n'ont pas été prises en compte.

III.B Dépenses de fonctionnement

	2017		2018		2019		2020	
	Evol %	€	Evol %	€	Evol %	€	Evol %	€
Dépenses réelles de fonctionnement								
Dépenses de gestion	+12,1%	7 710 780	+6,6%	8 218 364	+2,8%	8 446 380	+2,6%	8 665 872
011 - Charges à caractère général	-23,1%	856 009	+19,5%	1 022 915	+2,0%	1 043 373	+2,0%	1 064 241
012 - Charges de personnel	+16,7%	3 383 126	+5,8%	3 580 583	+5,0%	3 759 612	+5,0%	3 947 593
65 - Autres charges de gestion courante (hors 6554-hors6574)	+9,3%	450 890	+27,0%	572 521	+1,0%	578 246	+1,0%	584 029
6574 Subvention associations	+114,4%	284 587	+15,7%	329 272	+1,0%	332 565	+1,0%	335 890
6554 - contribution aux syndicats (Pays, OTEM, SCOT, Gironde numérique)	+17,7%	245 485	-1,8%	241 103	+1,0%	243 514	+1,0%	245 949
65-Paiement TEOM 2013								
014-AC Versée	+17,9%	2 490 683	figée	2 471 970	figée	2 471 970	figée	2 471 970
Participation intérêts THD						17 100		16 200
Cap. de désendettement fin période								
Charges financières	-84,1%	18 380	+0,5%	18 469	+4,5%	19 297	-7,4%	17 875
66-Intérêts payés s/dette en place	-64,2%	18 380	+0,5%	18 469	-6,2%	17 319	-9,5%	15 665
66-Intérêts payés s/dette à venir			+100,0%	0	#DIV/0!	1 978	+11,7%	2 209
66-Indemnités de remboursement anticipé								
	+10,5%	7 729 160	+6,6%	8 236 833	+2,8%	8 465 677	+2,6%	8 683 746

Chapitre 011 – charges à caractère général

L'hypothèse retenue pour 2018 correspond à **90 % de l'ensemble des demandes formulées** par les services soit une augmentation d'environ 154 263 euros (18%) par rapport au CA 2017, expliquée en grande partie le déploiement des nouveaux équipements (Réseau de lecture publique et gymnase) et une partie du programme voirie est inscrit en investissement.

Les hypothèses à partir de 2018 tiennent compte de la poursuite du déploiement du réseau de lecture publique (Médiathèque La Réole) et de celui de la salle omnisports d'Auros. (Voir annexe n°1 *Evolution comparée 2014-2017 du chapitre 011 Charges à caractère général*) A compter de 2019, il est appliqué une évolution de 2% et des estimations de coût de fonctionnement des services en cours de déploiement.

Chapitre 012- Frais de personnel

Cette hypothèse tient compte de la création des nouveaux postes induits par les nouveaux services (culture, RLP et sport) et prévoit une marge à minima pour faire face aux besoins de renforts et de remplacements (structures d'encadrement de mineurs). Dans la simulation, il est proposé de prendre **en compte 96% des demandes au BP2018 au chapitre 012**. A compter de 2019, une augmentation de 5% par an est positionnée.

Chapitre 014 – Attribution de compensation

A compter de 2018, l'hypothèse retenue tient compte de l'ajustement des frais de révision/mise à jour des documents d'urbanisme communaux. Elle ne tient pas compte des transferts à évaluer : 2 équipements Caudrot et Saint Pierre d'Aurillac, modification de documents d'urbanisme, Voirie.

Chapitre 65 – Subventions versées

L'hypothèse 2018 tient compte des éventuelles augmentations dues à des nouvelles demandes : plateforme mobilité, des cotisations dans les syndicats recomposés (Voir annexe n°2 *Evolution comparée 2014-2017 des subventions versées*) A compter de 2019, une augmentation de 1%.

III.C Epargne Brute

Pour mémoire, l'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

1. un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

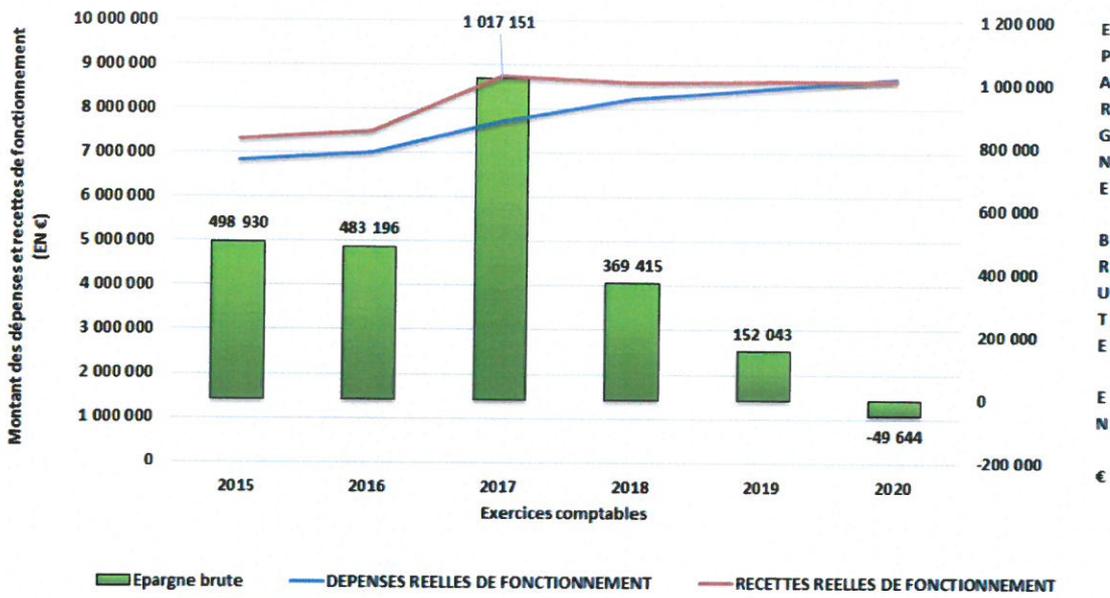
En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative(1)).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

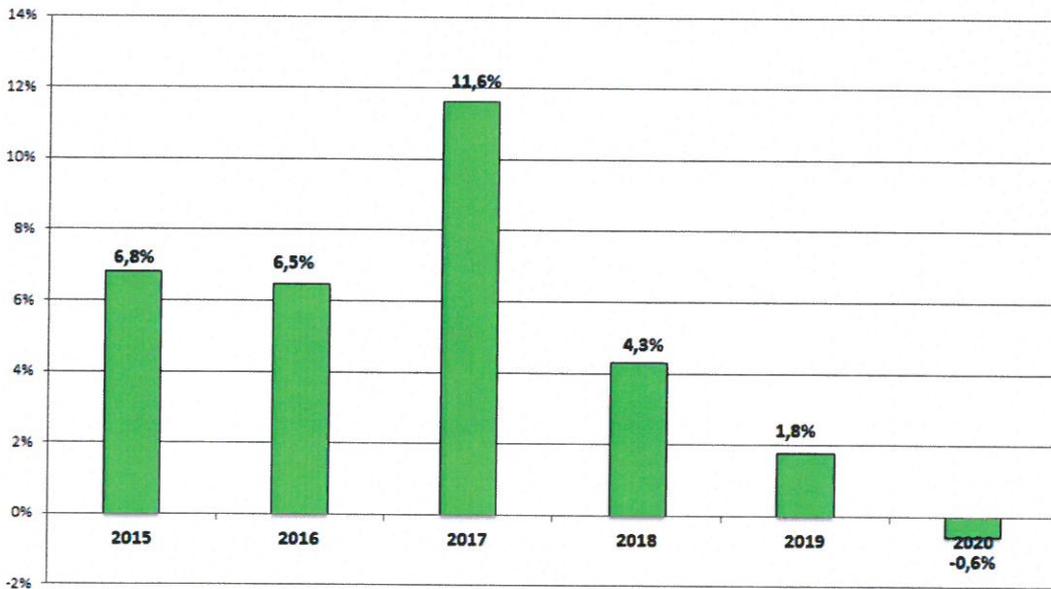
Tableau de synthèse des soldes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution période 2015-2020	Evolution annuelle moyenne 2015-2020
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT évol n-1 en %	7 318 174	7 477 761	8 746 311	8 606 248	8 615 742	8 633 228	15,5%	3,4%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT évol n-1 en %	6 819 244	6 994 565	7 729 160	8 236 833	8 463 699	8 682 873	24,1%	5,0%
EPARGNE DE GESTION évol n-1 en %	521 482	598 527	1 035 531	387 884	169 362	-32 643	-105,5%	-157,5%
FRAIS FINANCIERS évol n-1 en %	22 551	115 331	18 380	18 469	17 319	17 001	-85,3%	-5,5%
EPARGNE BRUTE évol n-1 en %	498 930	483 196	1 017 151	369 415	152 043	-49 644	-110,0%	-163,0%
DEPENSES D'EQUIPEMENT évol n-1 en %	1 572 002	1 996 379	3 322 521	1 944 128	1 743 782	1 923 782	22,4%	4,1%
RECETTES D'INVESTISSEMENT évol n-1 en %	960 579	1 066 604	687 726	1 450 329	1 215 322	1 220 706	27,1%	4,9%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE évol n-1 en %	67 718	119 702	121 599	131 447	134 843	141 800	109,4%	15,9%
EMPRUNT évol n-1 en %	0	800 000	0	200 000	108 920	1 504 873	100,0%	#DIV/0!

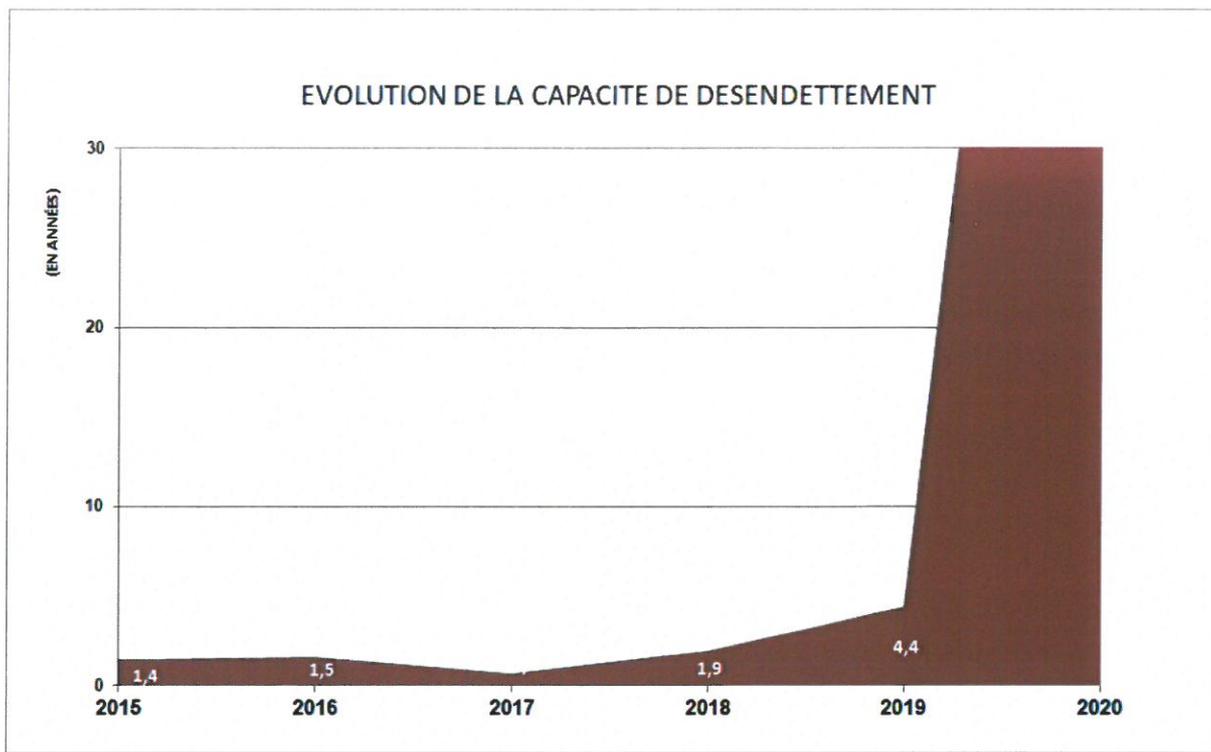
Variables de pilotage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution période 2015-2020	Evolution annuelle moyenne 2015-2020
ENCOURS DE DETTE	701 815	1 382 113	1 260 514	1 329 066	1 303 143	2 564 124	265,36%	29,6%
EPARGNE BRUTE (en €)	498 930	483 196	1 017 151	369 415	152 043	-49 644	-109,95%	-163,0%
TAUX EPARGNE BRUTE (en%)	6,8%	6,5%	11,6%	4,3%	1,8%	-0,6%		
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)	1,4	2,9	1,2	3,6	8,6	-51,6		

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

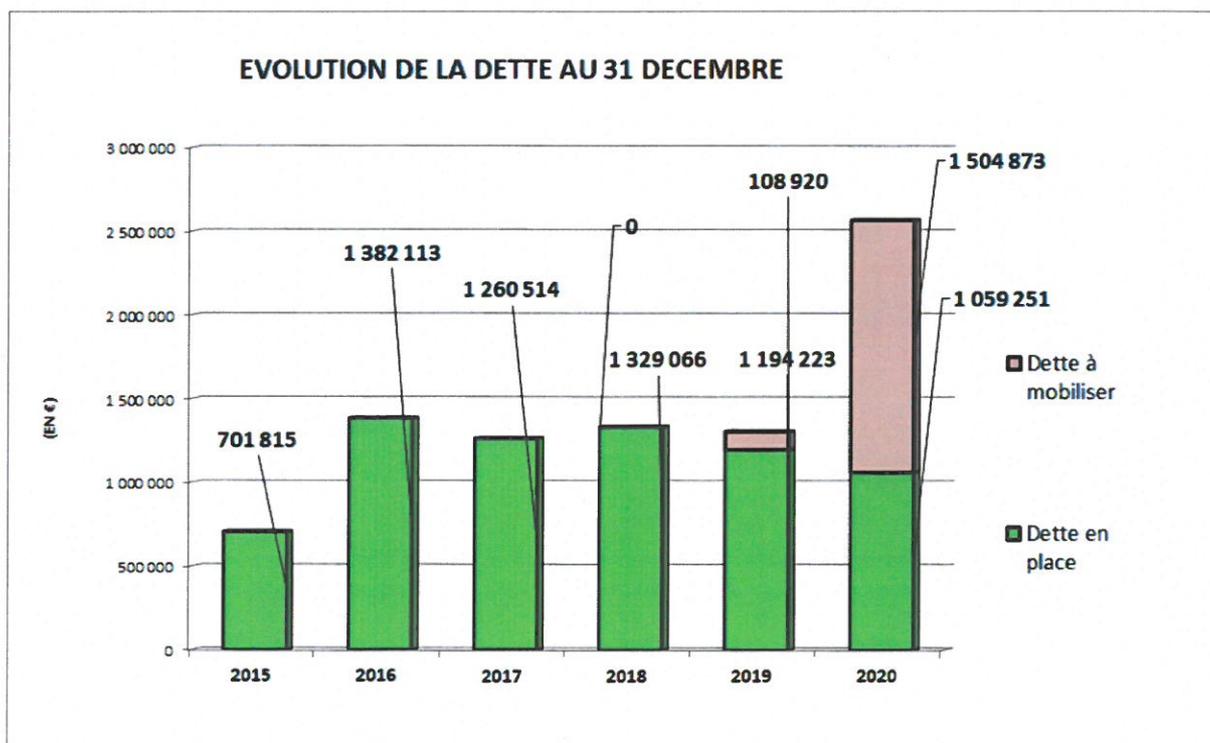


TAUX EPARGNE BRUTE





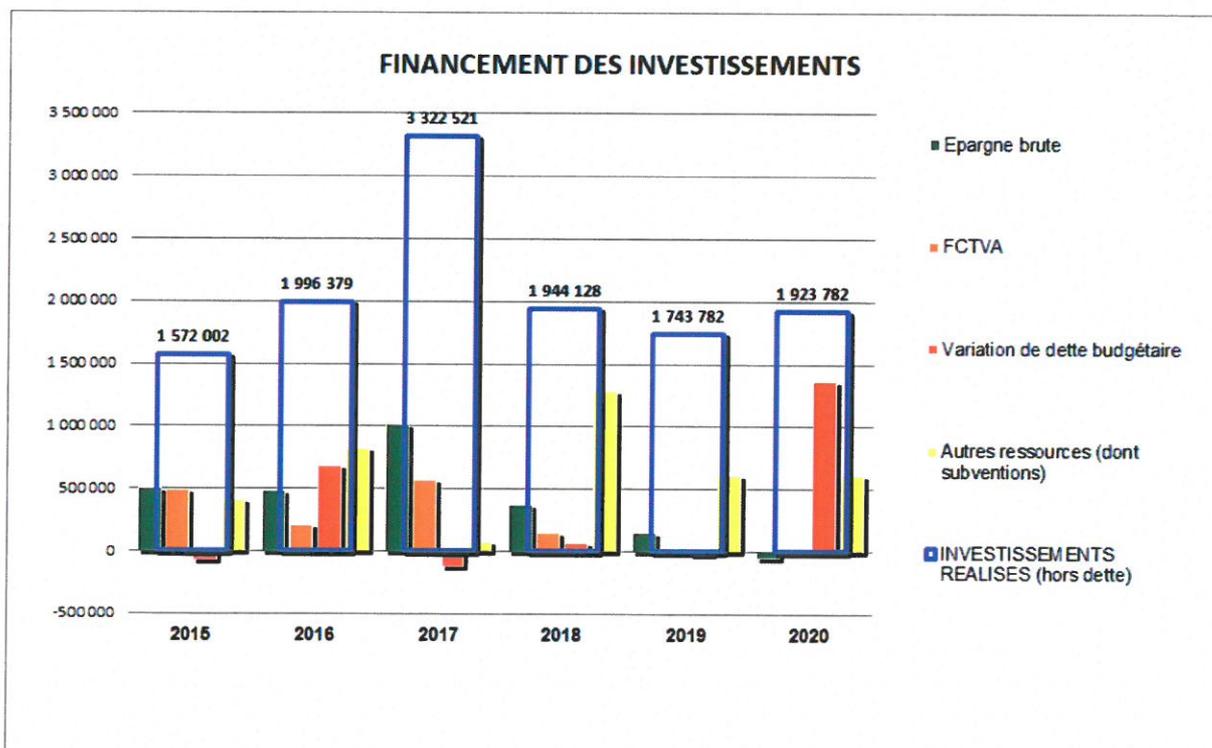
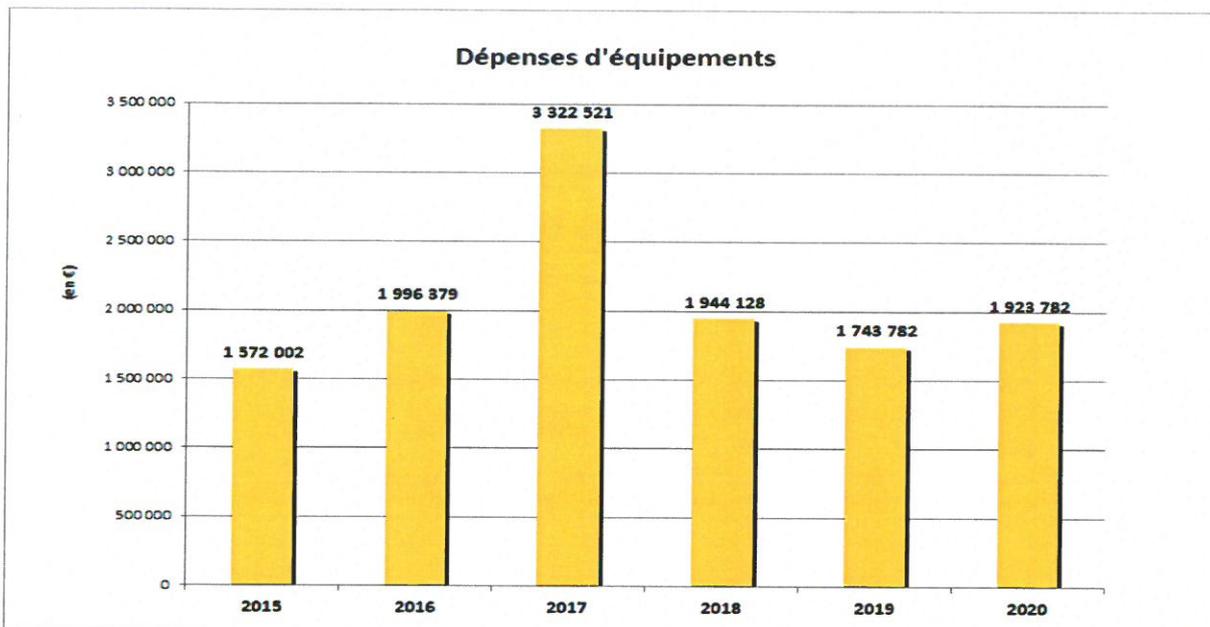
III.D Dette

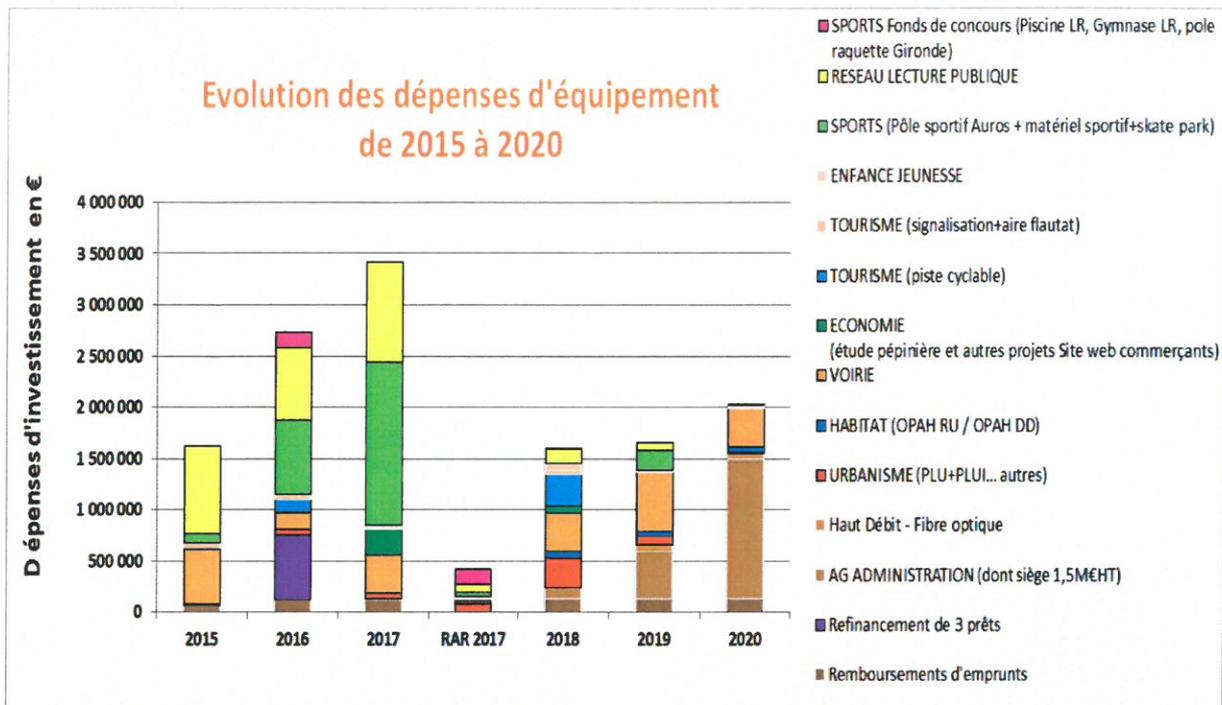


La CdC est peu endettée, mais pourrait avoir recours aux emprunts pour financer ses futurs investissements dès 2020, si elle dispose d'une épargne suffisante.

III.E Plan pluriannuel d'investissement

En ce qui concerne l'investissement, un Programme pluri-annuel est joint en annexe avec une précision particulière sur les demandes 2018.





L'année 2018 sera marquée par le déploiement de nouveaux services en année pleine et le transfert de la compétence Gemapi.

En 2018, il sera nécessaire de poursuivre la réflexion sur l'intégration des compétences nouvelles : Gestion des milieux aquatiques, aire d'accueil des gens du voyage et à leur financement et poursuivre le travail de mutualisation des moyens humains et matériels à l'échelle du territoire.

Ces nouvelles compétences n'ont pas été prises en compte dans la prospective, faute d'éléments précis en la matière.

- Annexe n°1 Evolution comparée 2016-2018 par service des charges à caractère général (011) ;*
- Annexe n°2 Evolution comparée 2016-2018 par service des charges de personnel (012);*
- Annexe n°3 Evolution comparée 2016-2018 par service des subventions versées (65) ;*
- Annexe n°4 Evolution comparée 2016-2018 par chapitre des recettes réelles de fonctionnement ;*
- Annexe n°5 PPI 2015-2020 + Demandes d'investissement 2018 ;*
- Annexe n°6 Projets de Budgets annexes.*

**Annexe n°01 Evolution comparée 2016-2018 par service
des charges à caractère général (011)**

SERVICES	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution (montants) BP2018/CA2017	Evolution (%) BP2018/CA2017
TOTAL DU CHAPITRE 011	1 112 798 €	1 023 460 €	856 009 €	1 136 572 €	280 563 €	32,78%
AG - ADMINISTRATION GENERALE	97 933 €	129 544 €	99 310 €	142 773 €	43 463 €	43,76%
DGA Services à la population	552 839 €	674 938 €	573 991 €	762 554 €	188 563 €	32,85%
Enfance Jeunesse	224 560 €	250 408 €	222 554 €	270 871 €	48 316 €	21,71%
ALSHLR - Accueils de Loisirs Sans Hébergement LA Réole	84 588 €	97 521 €	86 706 €	104 282 €	17 576 €	20,27%
ALSHMO - Accueils de Loisirs Sans Hébergement Monségu	41 441 €	45 635 €	40 568 €	49 950 €	9 381 €	23,12%
ALSHSA - Accueil de Loisirs Sans Hébergement Savignac	59 365 €	65 478 €	61 640 €	69 517 €	7 877 €	12,78%
ALSHSPA - Accueil de Loisirs Sans Hébergement St Pierre d'	0 €	3 111 €	1 510 €	1 501 €	-9 €	-0,60%
JEUNAU - ACCUEIL JEUNES AUROS	14 050 €	11 384 €	9 043 €	18 941 €	9 898 €	109,46%
JEUNLR - ACCUEIL JEUNES LA REOLE	18 101 €	18 448 €	18 114 €	17 863 €	-250 €	-1,38%
CISPDLR - CISPD LA REOLE	7 016 €	8 831 €	4 973 €	8 816 €	3 843 €	77,27%
Petite enfance	107 463 €	175 317 €	142 440 €	198 765 €	56 324 €	39,54%
MAAU - MULTI ACCUEIL AUROS	30 099 €	25 870 €	20 339 €	26 269 €	5 930 €	29,16%
MALR - MULTI ACCUEIL LA REOLE	38 219 €	49 449 €	41 900 €	52 488 €	10 588 €	25,27%
MAMO - MULTI ACCUEIL MONSEGUR	20 105 €	28 453 €	24 645 €	33 287 €	8 642 €	35,07%
MASPA - MULTI ACCUEIL SAINT PIERRE D'AURILLAC	0 €	47 786 €	37 344 €	55 977 €	18 633 €	49,90%
RAMAU-RAM AUROS	4 465 €	4 988 €	3 276 €	5 589 €	2 314 €	70,63%
RAMLR - RAM LA REOLE	8 726 €	9 016 €	6 390 €	12 308 €	5 918 €	92,62%
RAMMO - RAM MONSEGUR	5 426 €	7 304 €	6 511 €	10 355 €	3 845 €	59,05%
LAEPLR - LAEP LA REOLE	422 €	2 451 €	2 037 €	2 491 €	454 €	22,30%
Lecture publique	86 964 €	121 396 €	92 583 €	120 559 €	27 976 €	30,22%
RLP - RESEAU LECTURE PUBLIQUE	57 115 €	63 412 €	49 440 €	45 915 €	-3 526 €	-7,13%
RLPGIR - MEDIATHEQUE GIRONDE SUR DROPT	23 467 €	23 828 €	18 862 €	30 612 €	11 750 €	62,29%
RLPLR - MEDIATHEQUE LA REOLE	3 759 €	30 385 €	21 175 €	39 800 €	18 625 €	87,96%
RLPMON - MEDIATHEQUE DE MONSEGUR	2 623 €	3 771 €	3 106 €	4 233 €	1 127 €	36,29%
Sport et CAP33	65 670 €	61 728 €	54 312 €	84 214 €	29 902 €	55,06%
CAP33 - CAP 33	5 785 €	9 492 €	8 877 €	15 206 €	6 329 €	71,29%
SPORT - SPORT	59 885 €	52 236 €	45 434 €	69 008 €	23 573 €	51,88%
Culture et Musique	60 050 €	56 955 €	53 678 €	80 847 €	27 168 €	50,61%
CULTURE - CULTURE	49 356 €	42 812 €	40 144 €	65 742 €	25 598 €	63,76%
MUS - MUSIQUE	10 694 €	14 143 €	13 534 €	15 105 €	1 571 €	11,61%
Accueils de services publics	8 132 €	9 134 €	8 423 €	7 299 €	-1 124 €	-13,34%
SOCIAU - ACCUEIL SOCIAL AUROS	4 654 €	5 507 €	5 360 €	3 687 €	-1 672 €	-31,20%
SOCILR - ACCUEIL SOCIAL LA REOLE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
SOCIMO - ACCUEIL SOCIAL MONSEGUR	3 478 €	3 627 €	3 063 €	3 612 €	549 €	17,91%
DGA Attractivité du territoire	462 025 €	218 977 €	182 708 €	231 245 €	48 536 €	26,56%
ECONO - ECONOMIE	4 637 €	16 734 €	8 303 €	11 121 €	2 818 €	33,94%
ST - SERVICES TECHNIQUES	8 003 €	8 968 €	4 201 €	18 708 €	14 507 €	345,33%
TOURIS - TOURISME	4 658 €	4 603 €	3 603 €	3 863 €	260 €	7,22%
URBANISME - URBANISME	10 378 €	13 472 €	10 867 €	13 003 €	2 136 €	19,66%
VOIRIE - VOIRIE	434 350 €	175 200 €	155 735 €	184 550 €	28 815 €	18,50%

Annexe n°02 Evolution comparée 2016-2018 par service des charges de personnel (012)

Libellés des Pôles/services	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Evolution (montants) BP2018 / CA2017	Evolution (en %) BP2018 / CA2017
Budget principal CdC	2 898 595	3 383 126	3 729 774	346 648	10,6%
AG	576 963	600 289	740 838	140 549	23,5%
DGA POP	2 067 707	2 513 520	2 716 901	203 381	8,5%
Enfance Jeunesse	754 624	680 827	772 345	91 518	13,4%
ALSH LA REOLE	308 847	259 363	286 585	27 222	10,5%
ALSH MONSEGUR	156 180	148 221	163 405	15 185	10,2%
ALSH SAIGNAC	175 097	183 377	191 155	7 778	4,2%
ACCUEIL JEUNES LA REOLE	41 679	27 875	48 832	20 956	75,2%
ACCUEIL JEUNES AUROS	44 164	36 396	43 930	7 534	20,7%
CISPD	28 657	25 595	38 437	12 842	50,2%
Petite Enfance	926 082	1 341 464	1 377 011	35 547	3,0%
MA AUROS	265 616	242 740	242 354	-386	0,8%
MA LA REOLE	310 257	321 572	313 930	-7 641	-2,4%
MA MONSEGUR	264 811	275 892	290 686	14 794	6,2%
MA ST PIERRE AURILLAC		422 456	439 120	16 664	3,9%
RAM AUROS	23 033	21 989	24 499	2 510	11,4%
RAM LA REOLE	42 017	32 703	40 165	7 462	22,8%
RAM MONSEGUR	16 040	18 151	19 706	1 555	8,6%
LAEP	4 308	5 961	6 551	590	9,9%
Lecture Publique	244 428	322 640	366 323	43 683	15,4%
RLP	83 904	80 779	82 793	2 014	2,5%
RLP GIRONDE	102 440	115 170	131 178	16 008	13,9%
RLP LA REOLE	24 327	89 979	112 354	22 375	31,6%
RLP MONSEGUR	33 757	36 711	39 998	3 287	9,0%
Sport et CAP 33	54 080	71 355	85 702	14 347	20,1%
SPORT	12 892	24 734	38 138	13 404	54,2%
CAP33	41 188	46 621	47 564	943	2,0%
Culture et musique	58 016	64 631	69 539	4 908	7,6%
CULTURE	50 098	52 396	56 626	4 230	8,1%
MUSIQUE	7 918	12 236	12 913	677	5,5%
ASP	30 477	32 604	45 981	13 377	41,0%
ASP AUROS	15 013	15 229	18 239	3 009	19,8%
ASP MONSEGUR	15 464	17 375	17 562	187	1,1%
ASP LA REOLE			10 180	10 180	100,0%
DGA ATTRACTIVITE TERRITORIALE	253 925	269 317	272 035	2 718	0,7%
ECONOMIE	10 572	11 073	11 665	592	5,3%
TOURISME	15 971	12 514	14 274	1 760	14,1%
URBANISME	85 072	85 487	81 021	-4 465	-5,2%
SERVICES TECHNIQUES	71 585	80 002	82 494	2 492	2,6%
VOIRIE	70 725	80 242	82 579	2 337	2,4%
<i>Elus Chapitre 65</i>	<i>90 143</i>	<i>100 600</i>	<i>102 300</i>	<i>1 700</i>	<i>1,7%</i>
<i>Percepteur Chapitre 011</i>	<i>1 248</i>	<i>1 460</i>	<i>1 638</i>	<i>178</i>	<i>12,2%</i>
Budget Annexe REM	252 426	246 410	250 935	4 525	1,8%
Budget Annexe GEMAPI			32 287	32 287	100,0%

Annexe n°03 Evolution comparée 2016-2018 par service des subventions versées (65)

DETAILS DES PARTICIPATIONS VERSEES A DIVERS ORGANISMES DE GROUPEMENT (art 65548)

Compétence	Tiers	CA2016	CA2017	BP2018	Commentaires
A.G.	SM PAYS RIVES DE GARONNE	5 267,34 €	17 746,30 €	33 594,91 €	1,38 €/Hab Pop DGF 2017 24169 hab Part fixe 1,09 /H et Part conditionnelle 0,29 € / Hab
	SYNDICAT MIXTE PAYS DU HEZM	18 750,42 €	8 714,20 €		
	SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMÉRIQUE	6 459,00 €	7 671,00 €	7 656,00 €	Pour 41 communes. Cf courrier GN 2018??
	SYNDICAT MIXTE SCOT SUD GIRONDE	16 422,40 €	19 204,80 €	20 785,34 €	0,86€ X 24 169Hab pop DGF2017
	syndicat gens du voyage Langon		3 845,50 €	5 167,50 €	Syndicat gens du voyage - augmentation de 1€ passage de 2,90€ à 3,90€/habt pour l'instant pop 2017
	CLIC DU HAUT ENTRE DEUX MERS	16 508,00 €	18 866,70 €	19 335,20 €	0,80€X24 169 pop dgf 2017
	ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE (AMG)	1 323,66 €	1 549,53 €	1 561,23 €	Cf. courrier AMG 2018
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	64 730,82 €	77 598,03 €	88 100,18 €	10 502,15 €
Tourisme	SYNDICAT D INITIATIVE AUROS	1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €	Dernière année 2017
	OTEM	142 053,76 €	166 086,92 €	153 000,00 €	donnée brute -explication du recours aux différents services calcul théorique - A la pop DGF 2017 24 169 = 6,33 €/Habt?
	TOTAL TOURISME	143 853,76 €	167 886,92 €	153 000,00 €	-14 886,92 €
	TOTAL COMPTE 65548 DIVERS GROUPEMENTS	208 584,58 €	245 484,95 €	241 100,18 €	-4 384,77 €

DETAILS DES CONTRIBUTIONS VERSEES A DIVERS ORGANISMES DE GROUPEMENT (art 6557)

Compétence	Tiers	CA2016	CA2017	BP2018	Commentaires
Habitat	Participation SIPHEM Maison de l'Habitat(3,25€/Hab.)	71 848,00 €	84 021,00 €	96 676,00 €	4€/Hab * 24 169 pop DGF 2017 Hab suite au BM 06/03/2018
	TOTAL COMPTE 6557 ADMINISTRATION GENERALE	71 848,00 €	84 021,00 €	96 676,00 €	12 655,00 €

DETAILS DES PARTICIPATIONS VERSEES AUX COMMUNES MEMBRES DU GROUPEMENT FP (art 657341)

Compétence	Tiers	CA2016	CA2017	BP2018	Commentaires
TOURISME	PATRICIATION AU PAYS D'ART ET HISTOIRE (PAH)	1 350,00 €	0,00 €	4 500,00 €	NORMALEMENT ANNEE 1: 6500 € à verser à la ville de la réole
	SOUS-TOTAL TOURISME	1 350,00 €	0,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Economie	Participation versée pour une étude redynamisation commerciale	1 350,00 €	0,00 €	0,00 €	
	SOUS-TOTAL ECONOMIE	1 350,00 €	0,00 €	0,00 €	
Enfance	Participations CAF/MSA reversées aux communes	99 633,35 €	101 782,85 €	105 000,00 €	PSE perçue reversée aux communes
	SOUS-TOTAL ENFANCE	99 633,35 €	101 782,85 €	105 000,00 €	3 217,15 €
A.G. ("mobilités")	Participation versée pour le transport des enfants vers les équipements structurants de la CdC	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	appel à projets "mobilités"
	SOUS-TOTAL AG ("mobilités")	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	TOTAL COMPTE 657341 PARTICIPATIONS COMMUNES	102 333,35 €	101 782,85 €	139 500,00 €	37 717,15 €

DETAILS DES PARTICIPATIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES (657358)

Compétence	Tiers	CA2016	CA2017	BP2018	Commentaires
Enfance	SIRP BACALOMO PSEJ (CAF/MSA)	34 694,43 €	34 061,44 €	36 000,00 €	PSE perçue reversée aux organismes
	CdC Sud Gironde-Participation CVLV ALSH		1 000,00 €	1 000,00 €	fréquentation 0,7%
	CdC Sud Gironde -Participation CVLV Multipotes				
	Cdc SG CVLV Ludothèque 2017			1 951,00 €	erreur imputation 2017
PE	Cdc Sud Gironde - Participation RAM		4 854,00 €	0,00 €	Participation à Sud Gironde pour le RAM 27,54% de 17626€
	TOTAL VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES (657358)	34 694,43 €	39 915,44 €	38 951,00 €	-964,44 €

DETAILS DES PARTICIPATIONS VERSEES A DES SPA (657363)

Compétence	Tiers	CA2016	CA2017	BP2018	Commentaires
Economie	SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECO - BATIMENT FRIMONT	3 723,28 €	1 883,71 €	2 258,91 €	Budget annexe Frimont (34003)
	Subvention Budget annexe Eco	0,00 €		0,00 €	Budget annexe Ecopole (34002)
	Subvention pour honoraires acte de transfert Bâtiment Frimont	0,00 €		0,00 €	Budget annexe Frimont (34003)
Economie	SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECO - BOIS MAJOU			9 799,62 €	Budget annexe Bois Majou (34005)
Musique	SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECOLE DE MUSIQUE	111 431,00 €	112 245,98 €	119 926,00 €	Budget annexe REM (34004)
OM	SUBVENTION EQUILIBRE POUR ANV 2018		4 168,94 €	4 207,65 €	Budget annexe OM (34006)
GEMAPI	SUBVENTION EQUILIBRE GEMAPI 2018			30 901,27 €	Budget annexe GEMAPI (34007)
	TOTAL PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES (657363)	115 154,28 €	118 298,63 €	167 093,45 €	48 794,82 €

DETAILS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE(art 6574)

Compétence	Tiers	CA2016	CA2017	BP2018	Commentaires	
A G	SOLID'AVENIR	3 150,00 €	3 400,00 €	3 000,00 €	Com Dev social	
	ASSOCIATION PASSERELLE	2 250,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €	Com Dev social	
	EVS -AVL		2 500,00 €	3 000,00 €	Com Dev social	
	AFL SUD GIRONDE	810,00 €	800,00 €	800,00 €	Com Dev social	
	Aide alimentaire en Réolais	900,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	Com Dev social	
	REM (RADIO ENTRE DEUX MERS)		1 000,00 €	1 000,00 €		
	LA ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	450,00 €	450,00 €	450,00 €	tourisme	
	L'ARRIVEE DE LA TRANSHUMANCE		450,00 €	450,00 €	tourisme	
	COMITE DES FETES DE SAVIGNAC					
	CAP SOLIDAIRE plateforme mobilité			5 465,49 €	NOUVEAUTE 2018 0,23 €/hABT (23 763 habitants?)	
	Association Centre de soins en Réolais			1 000,00 €	NOUVEAUTE 2018	
Les amis de l'orchidée						
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE		7 560,00 €	12 300,00 €	19 665,49 €	7 365,49 €	
CULTURE	OMCL	14 884,00 €	14 976,00 €	15 900,00 €		
	Association Le Printemps de la musique lycéenne	900,00 €	900,00 €	900,00 €		
	ECRAN REOLAIS	23 200,00 €	23 900,00 €	24 000,00 €		
	Association L'art en campagne	0,00 €				
	Association VIVACITE	2 184,00 €	2 160,00 €	2 160,00 €	rattcht 216€ à 2017	
	Association TRANS'MUSICALE	2 184,00 €	216,00 €	2 340,00 €		
	Association Equus Novus (Regula)	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		
	DONC Y CHOCS	0,00 €				
	Les éditions de l'Entre 2 mers	0,00 €				
	Association LE PASSAGE	765,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		
	Association LA GRANGE	1 710,00 €				
	Association L'AUREOLE (OUVRIERS DU THEATRE) - RICHE	2 594,00 €	2 596,50 €	2 600,00 €	LA FABRIQUE	
	Association FMALR	2 457,00 €	2 493,00 €			
	Association ANIMATION TOURISME EN REOLAIS (Musicacité)	900,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		
	Association ANIMART	900,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		
	IDDAC	5 300,00 €	5 300,00 €	6 000,00 €		
	Association LOUS REOULES	0,00 €	1 200,00 €			
	La Petite populaire	0,00 €	900,00 €	1 000,00 €		
	In vidéo véritas	0,00 €	900,00 €			
	Les Sous-fifres de ST Pierre	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
	OPERA DE BARIE	630,00 €				
	LA LYRE DE LA JEUNESSE D'AILLAS		500,00 €	0,00 €	EN ATTENTE DU DETAIL????	
	ANIM ACTIONS			800,00 €		
	FESTIVAL LES RICHES HEURES DE A REOLE			2 770,00 €		
	TOTAL CULTURE		57 978,00 €	61 541,50 €	63 970,00 €	2 428,50 €
	SPORTS	SPORTING CLUB MONSEGURAIS	2 032,00 €	2 134,00 €	1 837,00 €	COM SPORTS
		LES ARCHERS D'AUROS	876,00 €	884,00 €	981,00 €	COM SPORTS
BARIE BASKET CLUB		903,00 €	1 065,00 €	1 029,00 €	COM SPORTS	
ASSOCIATION AAGPS		569,00 €				
Elan girondais		1 020,00 €	1 069,00 €	1 168,00 €	COM SPORTS	
Union sportive Lamothe FOOT		874,00 €	732,00 €	684,00 €	COM SPORTS	
Ecole de Judo Réolaise		1 209,00 €	1 336,00 €	1 304,00 €	COM SPORTS	
La Réole XIII		1 089,00 €	902,00 €	1 140,00 €	COM SPORTS	
Stade Réolais XV		1 322,00 €	1 335,00 €	1 219,00 €	COM SPORTS	
Football club Gironde La Réole		906,00 €	1 040,00 €	0,00 €	COM SPORTS	
CA PONDURAT			686,00 €	785,00 €	COM SPORTS	
VS CAUDROT			817,00 €	917,00 €	COM SPORTS	
aviron reolais				936,00 €	COM SPORTS	
SOUS-TOTAL REGLEMENT ASSOCIATIONS DE SPORTS		10 800,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	
Football club Gironde La Réole		0,00 €	0,00 €	1 040,00 €		
TOTAL SPORTS		10 800,00 €	12 000,00 €	13 040,00 €	1 040,00 €	

Compétence	Tiers	CA2016	CA2017	BP2018	Commentaires
Enfance /jeunesse	AVL-ALSH		127 958,56 €	156 660,00 €	(55 K€CEJ+73 878€) Acompte - rattachement 2017 26 883,50 € Insuffisant de 11 850€ + nouveau reste à charge 139 810 € + estimation 5000€ baisse recettes familles
	AVL- anima jeunes		11 583,89 €	11 600,00 €	(10 200€ CEJ+reste charge 1400€) Acompte - rattachement 2017 du solde prévu 1482,47 € suffisant???
	CVLV -ludothèque		1 951,00 €	0,00 €	31,86% de participation - rattachement 2017 CVLV Mais à verser à Cdc Sud Gironde
TOTAL ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE		0,00 €	141 493,45 €	168 260,00 €	26 766,55 €

ECONOMIE	MISSION LOCALE SUD GIRONDE	28 739,20 €	33 019,00 €	33 836,60 €	
	MISSION LOCALE SUD GIRONDE - EMA		3 000,00 €	3 000,00 €	COMBIEN? A CONFIRMER
	APEFEM	7 650,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	COM DEV Social
	SUBVENTION CLUB ENTREPRISES LA REOLE	6 500,00 €	6 500,00 €	10 000,00 €	nouvelle convention????
	SUBVENTION TIERS LIEU	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Participation loyer sas DUCOS ASSOCIES (LA TERRASSE DU REGULA)				
	Participation loyer BRUNEAU LÉVINIA(LE MONGAUZIN)				
	Participation loyer ENTREPRISE CIGASTORE				
	Participation loyer CRUSCO JEAN FRANCOIS (JFC PIZZA)				
	Participation loyer (AU FIL DES MOTS)				
	Participation loyer/ façade PENTACLE LAFOURCADE(commerce artisans d'art)	507,87 €			
	Participation loyer M. AZAGOUAGH Rachid				
	Participation loyer - STORDEUR (CHEZ LULU)				
	Participation loyer DARCOS - (Les canelés de Christophe)	280,80 €			
	Participation loyer/façade Nadau Laroche (Etats d'Arts)				
	Participation loyer/façade LELONG (Le Fournil de Mongauzy)				
	Participation loyer Astrid SCHUMAN (Peau d'Lapin)	1 353,00 €	378,00 €	0,00 €	-66,67%
	Participation loyer ZANCHETTIN (Le Relais du Dropt)	675,00 €			-100,00%
	Participation loyer LAGUENS (Bouquinissime)				-100,00%
	Participation loyer GROSBERTIN (Beautiful Georgette)	730,00 €	-102,00 €		33,33%
	Participation loyer Bouey (Auto qualité pro)	1 755,00 €	405,00 €		-85,71%
	Participation loyer Epicerie Morizéenne	1 296,00 €			-100,00%
	CHARRIER PROXI LA REOLE	1 080,00 €	675,00 €		ns
	PINCHON	1 044,90 €	-2 046,60 €		ns
	HUGUET AU BISTROQUET GIRONDE	324,00 €			ns
	LIMERAT -LA FOLIE EN TETE		972,00 €		ns
	RESTAURANT EX REGULA				ns
	ARANZASTI GINETTE		452,00 €		
BRANNENS AGRI METHA		3 000,00 €			
INITIATIVE GIRONDE		2 000,00 €	2 000,00 €		
MANUFACTURES ET HABITAT		1 000,00 €			
Autres dossiers en cours + provision	-166,35 €	1 350,00 €	7 500,00 €	tableau des subventions aides au loyer?	
TOTAL ECONOMIE	54 769,42 €	58 602,40 €	64 336,60 €	5 734,20 €	
TOTAL subventions organismes de droit privé (6574)	131 107,42 €	285 937,35 €	329 272,09 €	43 334,74 €	
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS au Chapitre 65	663 722,06 €	875 440,22 €	1 012 592,72 €	137 152,50 €	

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS au Chapitre 65 HORS 65548	455 137,48 €	629 955,27 €	771 492,54 €	141 537,27 €
elus		100 379,96 €	102 300,00 €	

estimation comprenant les OM ANV REOM

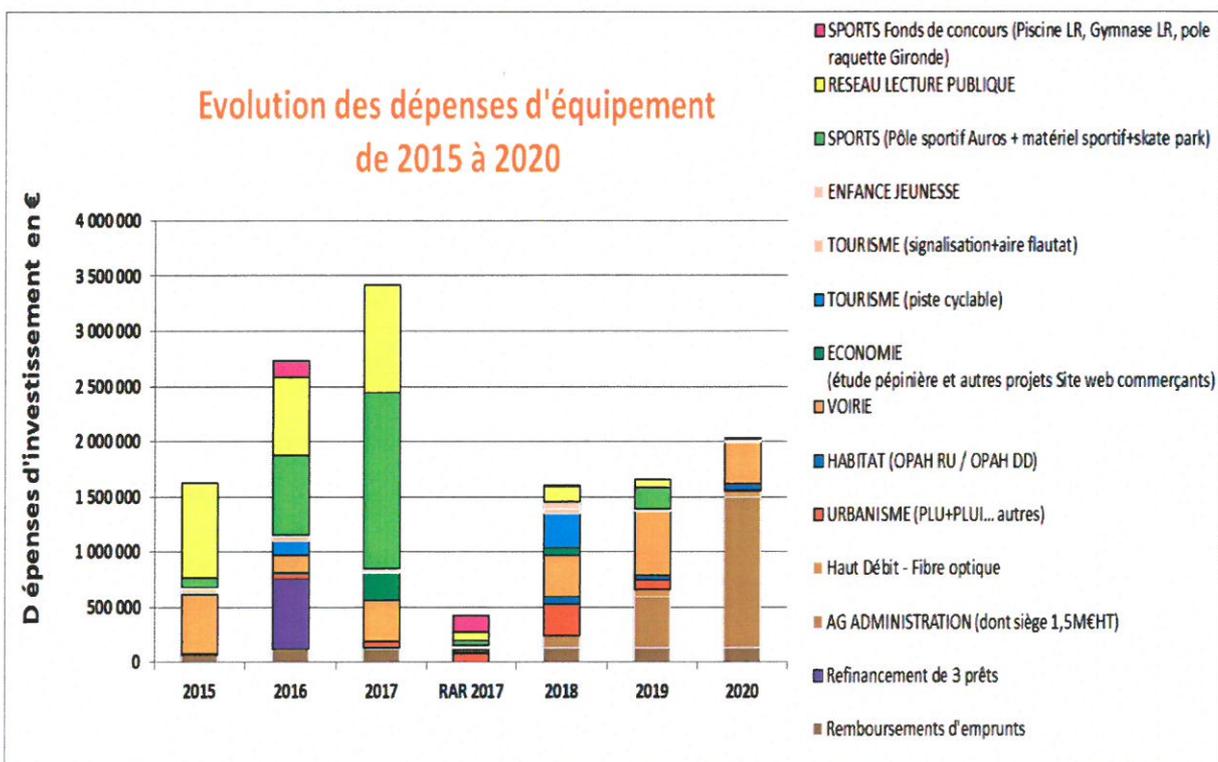
admission non valeur/creances eteintes	5 141,87 €	28 000,00 €	Pays Auros 23K€	
Total CHP65	980 962,05 €	1 142 892,72 €		161 930,67 €

Annexe n°04 Evolution comparée 2016-2018 par chapitres des recettes réelles de fonctionnement

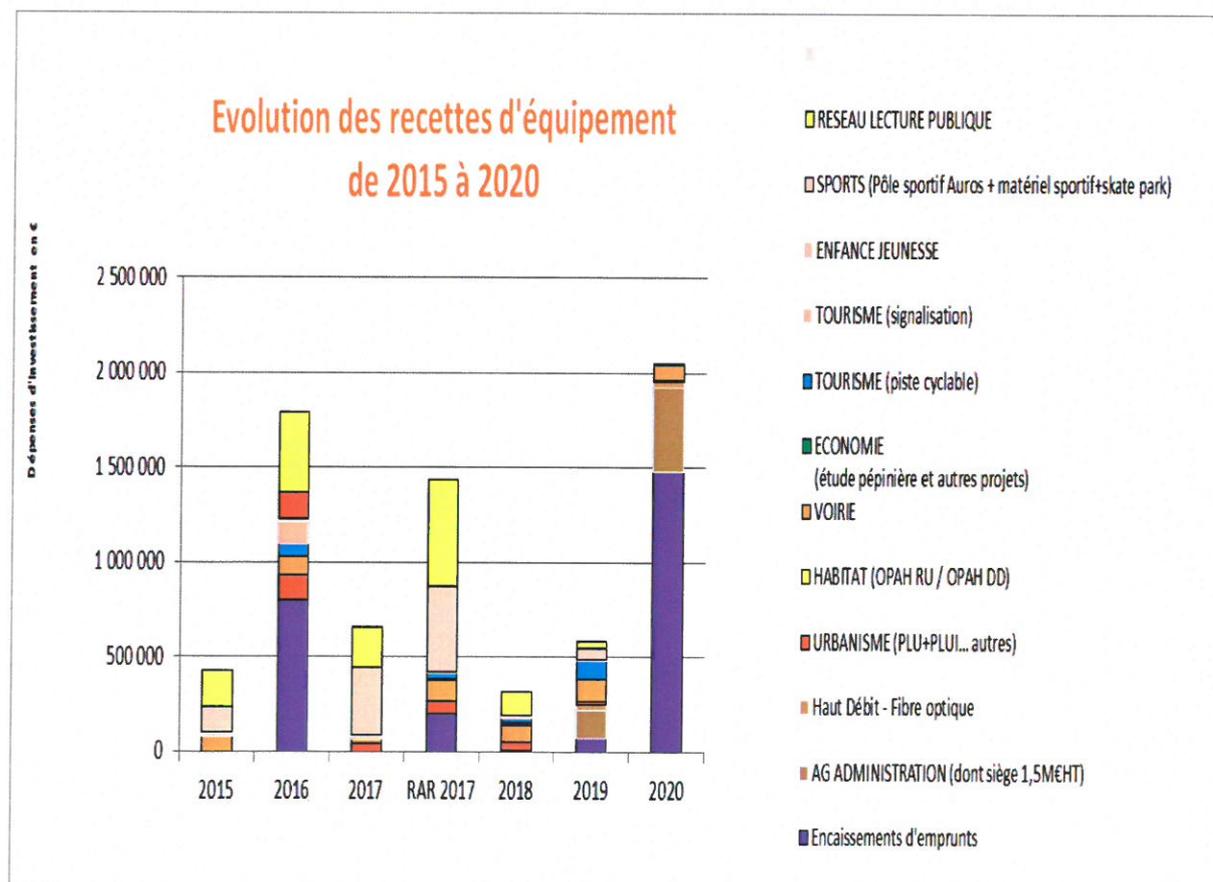
Chapitres / Comptes	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP2018	Evolution (Montants) BP2018/ CA2018
002 Résultat reporté N-1	1 370 540 €	1 493 344 €	1 493 344 €	2 092 565 €	599 221 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 370 540 €	1 493 344 €	1 493 344 €	2 092 565 €	599 221 €
013 Atténuations de charges	60 688 €	15 277 €	29 695 €	10 000 €	-19 695 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	51 159 €	14 177 €	19 579 €	10 000 €	-9 579 €
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	9 529 €	1 100 €	10 116 €	0 €	-10 116 €
042 Opérations d'ordre entre sections	1 459 €	35 649 €	35 649 €	35 649 €	0 €
776 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de				0 €	0 €
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au	1 459 €	35 649 €	35 649 €	35 649 €	0 €
70 Produits des services	219 522 €	265 354 €	295 189 €	287 152 €	-8 037 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	4 735 €	8 411 €	8 690 €	6 794 €	-1 896 €
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	3 622 €	2 500 €	1 394 €	2 500 €	1 106 €
70632 - A caractère de loisirs	98 235 €	92 836 €	105 054 €	105 960 €	906 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	0 €			0 €	0 €
70688 - Autres prestations de services	105 284 €	158 357 €	165 047 €	157 400 €	-7 647 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)				0 €	
70845 - Aux communes membres du GFP	3 385 €	250 €	3 398 €	3 398 €	0 €
70848 - aux autres organismes	917 €			0 €	
70875 - Par les communes membres du GFP	0 €	0 €	6 139 €	6 000 €	-139 €
70878 - par d'autres redevables	3 343 €	3 000 €	5 467 €	5 100 €	-367 €
7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv				0 €	
73 Impôts et taxes	4 421 675 €	4 936 165 €	5 017 466 €	5 053 092 €	35 626 €
73111 - Taxes foncières et d'habitation	3 048 859 €	3 472 827 €	3 506 689 €	3 532 029 €	25 340 €
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	558 309 €	643 049 €	643 052 €	688 794 €	45 742 €
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	181 483 €	149 076 €	195 624 €	150 000 €	-45 624 €
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	104 331 €	114 166 €	119 222 €	120 000 €	778 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	11 €	0 €	620 €	0 €	-620 €
7321 - Attribution de compensation	184 388 €			0 €	
73211 - Attribution de compensation		177 082 €	177 082 €	178 929 €	1 847 €
73221 - FNGIR		111 339 €	111 339 €	111 339 €	0 €
73223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		252 967 €	252 967 €	252 000 €	-967 €
7323 - F.N.G.I.R.	152 092 €			0 €	
7323 - Reversement du prélèvement de l'Etat sur le PBJ		0 €	0 €	0 €	
7325 - Fonds de péréquation ressources intercommunales et com	179 147 €			0 €	
7362 - Taxes de séjour	13 027 €	15 659 €	10 871 €	20 000 €	9 129 €
7364 - Prélèvement sur les produits des jeux	28 €			0 €	
74 Dotations et participations	2 766 696 €	3 406 498 €	3 400 914 €	3 261 004 €	-139 910 €
74124 - Dotation d'intercommunalité	295 370 €	340 111 €	340 111 €	347 837 €	7 726 €
74126 - Dotation de compensation des groupements de commune	653 865 €	747 918 €	747 918 €	733 338 €	-14 580 €
744 - FCTVA		71 145 €	81 797 €	27 768 €	-54 029 €
74712 - Emplois d'avenir	32 517 €	26 290 €	29 416 €	7 018 €	-22 398 €
74718 - Autres	16 480 €	91 453 €	94 953 €	17 000 €	-77 953 €
7472 - Régions				0 €	
7473 - Départements	154 945 €	133 000 €	138 232 €	130 699 €	-7 533 €
74741 - Communes membres du GFP	12 029 €	12 000 €	10 792 €	8 700 €	-2 092 €
74748 - Autres communes				0 €	
74751 - GFP de rattachement	0 €	3 700 €	3 700 €	0 €	-3 700 €
74758 - Autres groupements	123 143 €	188 012 €	162 867 €	223 152 €	60 285 €
7478 - Autres organismes	2 700 €			0 €	
748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professio	108 838 €	108 838 €	108 838 €	108 838 €	0 €
748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe profess	11 312 €	4 101 €	3 889 €	2 000 €	-1 889 €
74832 - Attribution du Fonds départemental de la taxe professionn	3 918 €	6 055 €	6 055 €	0 €	-6 055 €
74833 - Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	1 380 €	314 €	526 €	0 €	-526 €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	234 €	95 €	95 €	0 €	-95 €
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'ha	121 333 €	179 991 €	179 991 €	172 791 €	-7 200 €
7488 - Autres attributions et participations				0 €	
748808 - VERSEMENT CAF PSE	700 335 €	802 844 €	798 727 €	797 972 €	-755 €
748814 - VERSEMENT CAF PSO PSU	528 296 €	690 630 €	693 007 €	683 891 €	-9 116 €
75 Autres produits de gestion courante	124 €	0 €	150 €	0 €	-150 €
758 - Produits divers de gestion courante	124 €	0 €	150 €	0 €	-150 €
76 Produits financiers	7 678 €	2 577 €	2 577 €	2 497 €	-80 €
761 - Produits de participations	2 €			0 €	
76238 - Par d'autres tiers	7 676 €	2 577 €	2 577 €	2 497 €	-80 €
77 Produits exceptionnels	29 387 €	343 072 €	355 073 €	2 001 €	-353 072 €
7711 - Débits et pénalités perçus	6 800 €			0 €	
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 466 €	3 000 €	11 609 €	1 991 €	-9 618 €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)		339 070 €	340 404 €	10 €	-340 394 €
775 - Produits des cessions d'immobilisations				0 €	
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au	232 €			0 €	
7788 - Produits exceptionnels divers	3 890 €	1 002 €	3 060 €	0 €	-3 060 €
Total général	8 877 768 €	10 497 935 €	10 630 056 €	10 743 959 €	113 903 €

Annexe n°05 PPI 2015-2020 + Demandes d'investissement 2018

Libellés des dépenses brutes d'investissement (en euros)	2015	2016	2017	RAR 2017	2018	2019	2020	Total 2015-2020	Moyenne annuelle 2015 -2020
Remboursements d'emprunts	67 718	119 702	121 599		131 447	134 843	134 972	710 282	118 380
Refinancement de 3 prêts		639 179						639 179	106 530
AG ADMINISTRATION (dont siège 1,5M€HT)	3 506	1 108	7 175	2 928	112 973	460 000	1 360 000	1 947 690	324 615
AG Fonds de concours (GN)	2 482	2 482	11 270		3 270	3 270	3 270	26 044	4 341
Haut Débit - Fibre optique	0	0	0	0	0	60 000	60 000	120 000	20 000
URBANISME (PLU+PLUI... autres)	5 960	49 663	60 906	74 603	286 753	85 000	10 000	572 884	95 481
HABITAT (OPAH RU / OPAH DD)	0	4 000	1 000	17 353	62 991	49 500	49 500	184 344	30 724
VOIRIE	535 883	158 092	372 943	13 433	377 000	577 000	377 000	2 411 350	401 892
ECONOMIE (étude pépinière et autres projets Site web commerçants)	8 702	0	245 711	18 492	62 326	0	0	335 231	55 872
ECONOMIE Fonds de concours	8 702	10 000	2 108		18 012	18 012	18 012	74 846	12 474
TOURISME (piste cyclable)	0	124 334			309 000	0	0	433 334	72 222
TOURISME (signalisation+aire flautat)	50 624	46 485	15 011	11 540	45 000	5 000	5 000	178 660	29 777
TOURISME Fonds de concours			4 350		10 000			14 350	2 392
ENFANCE JEUNESSE	11 280	10 297	28 188	13 230	64 749	21 000	21 000	169 744	28 291
SPORTS (Pôle sportif Auros + matériel sportif+skate park)	81 938	724 318	1 589 031	41 113	3 927	185 000	5 000	2 630 327	438 388
SPORTS Fonds de concours (Piscine LR, Gymnase LR, pole raquette Gironde)		154 429		153 289	6 711			314 429	52 405
RESEAU LECTURE PUBLIQUE	860 072	703 392	981 179	75 564	138 372	80 000	10 000	2 848 578	474 763
CULTURE (matériel scénique + Instruments+parc de matériel)	10 800	5 724	7 998		11 501	200 000	5 000	241 023	40 170
TOTAL Dépenses d'investissement	1 647 668	2 753 205	3 448 468	421 544	1 644 032	1 878 625	2 058 754	13 852 297	2 308 716
TOTAL Dépenses d'équipement (Hors remboursement d'emprunt)	1 579 950	1 994 324	3 326 869	421 544	1 512 584	1 743 782	1 923 782	12 502 836	2 083 806



Libellés des recettes d'investissement (en euros)	2015	2016	2017	RAR 2017	2018	2019	2020	Total 2015-2020	Moyenne annuelle 2015-2020
Encaissements d'emprunts		800 000	0	200 000	0	73 664	1 477 873	3 731 537	621 923
Refinancement de 3 prêts		639 179	0					639 179	106 530
AG ADMINISTRATION (dont siège 1,5M€HT)	369	2 092	2 091	1 084	2 948	150 000	450 000	608 584	101 431
Haut Débit - Fibre optique		0	0		0	30 000	30 000	60 000	10 000
URBANISME (PLU+PLUI... autres)	160	126 617	42 389	61 516	47 039	10 000	1 500	289 221	48 203
HABITAT (OPAH RU / OPAH DD)			0		0	0	0	0	0
VOIRIE	79 485	99 924	23 179	115 753	86 843	119 651	86 843	611 678	101 946
ECONOMIE (étude pépinière et autres projets)		22		3 033	15 262	0	0	18 317	3 053
TOURISME (piste cyclable)		64 030	0	32 622	23 040	100 000	0	328 948	54 825
TOURISME (signalisation)	18 243	122 905	9 297	1 893	7 382	0	0	175 326	29 221
ENFANCE JEUNESSE	699	12 836	8 719	5 106	10 621	6 000	1 000	44 981	7 497
SPORTS (Pôle sportif Auros + matériel sportif+skate park)	137 009	144 264	357 313	452 800	644	60 000	0	1 682 409	280 402
					0	0	0	0	0
RESEAU LECTURE PUBLIQUE	194 177	421 865	211 491	560 074	125 887	35 000	4 000	2 033 972	338 995
CULTURE (matériel scénique + instruments+parc de matériel)		3 889	1 600			60 000		65 489	10 915
TOTAL Recettes d'investissement	430 142	2 437 622	656 079	1 433 881	319 666	644 315	2 051 216	10 289 642	1 714 940
TOTAL Recettes d'équipement (Hors encaissements d'emprunt)	430 142	998 443	656 079	1 233 881	319 666	570 651	573 343	5 918 926	986 488



Budget 2018 Détail des dépenses/recettes d'équipement

INVESTISSEMENT

Services	TYPE	OP/Serv.	DEPENSES	Montant 2018	RECETTES	Montant 2018	Commentaires
	Récurrent	ALSH	Dotation 2018- Matériel divers et Mobilier des 4 ALSH (2000*3) = 6000€		FCTVA ALSH	0 €	Financement CAF?
	Récurrent	ALSHLR	Renouvellement tente tipi	1 098 €	FCTVA ALSHLR	180 €	
	Récurrent	ALSHLR	Climatiseur	500 €	FCTVA ALSHLR	82 €	
	Récurrent	ALSHLR	Autres	402 €	FCTVA ALSHLR	66 €	
		ALSHLR	sous total ALSHLR	2 000 €	FCTVA ALSHLR	328 €	
	Nouveauté	ALSHLR	Enveloppe Bâtiments -Relevé défaut de pompes, réparation clôture endommagée, réparation chaussée périphérique,	4 072 €	FCTVA ALSHLR	668 €	
	Nouveauté	ALSHMO	Filet pare ballons	1 000 €	FCTVA ALSHMO	164 €	
	Nouveauté	ALSHMO	Canapé	230 €	FCTVA ALSHMO	38 €	
	Nouveauté	ALSHMO	Autres	770 €	FCTVA ALSHMO	126 €	
		ALSHMO	sous total ALSHMO	2 000 €	FCTVA ALSHMO	328 €	
	Nouveauté	ALSHMO	Enveloppe Bâtiments -Barrière trottoir + séparation cour	1 716 €	FCTVA ALSHMO	281 €	
	Récurrent	ALSHSA	couvercles gastro-filet protection, stores occultants?	1 013 €	FCTVA ALSHSA	166 €	
	COUP PARTI	ALSHSA	Meubles HautsX2+ meuble bas - suite destruction	987 €	FCTVA ALSHSA	162 €	
		ALSHSA	sous total ALSHSA	2 000 €	FCTVA ALSHSA	328 €	
	Nouveauté	ALSHSA	Enveloppe Bâtiment - travaux électricité, travaux plomberie, changement chaudière granulés, remplacement de menuiseries	20 939 €	FCTVA ALSHSA	3 435 €	
	Récurrent	JEUNES	Mobilier des 2 ACCUEILS(1000*2)= 2000€	0 €	FCTVA ACCUEIL JEUNES	0 €	Financements CD33 démarche jeunesse?
	Récurrent	JEUNLR	APPAREIL PHOTO	420 €	FCTVA ACCUEIL JEUNES	69 €	
	Récurrent	JEUNLR	sono	260 €	FCTVA ACCUEIL JEUNES	43 €	
	Nouveauté	JEUNLR	mobilier création du PU	4 525 €	FCTVA ACCUEIL JEUNES	742 €	
	Nouveauté	JEUNLR	ordinateur puissant DAO	2 000 €	FCTVA ACCUEIL JEUNES	328 €	
		JEUNES		7 205 €	FCTVA ACCUEIL JEUNES	1 182 €	
			TOTAL CENTRE DE LOISIRS/ ACCUEILS JEUNES	39 932 €	TOTAL CENTRE DE LOISIRS/ ACCUEILS JEUNES	6 550 €	33 382

ALSH
Centres de
loisirs
ACCUEIL
JEUNES

INVESTISSEMENT

Services	TYPE	OP/Serv.	DEPENSES	Montant 2018	RECETTES	Montant 2018	Commentaires
	Récurrent	MAC	Dotation 2018- Matériel divers et Mobilier des 4 MAC (2000*4)=8000€				Financement CAF?
	Récurrent	MAAU	transat assise au sol	79 €	FCTVA MAAU	13 €	
	Récurrent	MAAU	Armoire rangeant biberonnerie	350 €	FCTVA MAAU	57 €	
	Récurrent	MAAU	Porters pour l'extérieur	366 €	FCTVA MAAU	60 €	
	Récurrent	MAAU	barrières parc bébés	285 €	FCTVA MAAU	47 €	
	Récurrent	MAAU	coussin aménagement sol à l'extérieur	149 €	FCTVA MAAU	24 €	
	Récurrent	MAAU	chaise plateau	124 €	FCTVA MAAU	20 €	
	Récurrent	MAAU	Grand miroir mural	154 €	FCTVA MAAU	25 €	
	Nouveauté	MAAU	climatiseur	500 €	FCTVA MAAU	82 €	
		MAAU	SOUS-TOTAL MAAU	2 007 €	SOUS-TOTAL MAAU	329 €	
	Nouveauté	MAAU	Enveloppe Bâtiments: (2135) remplacement downlight 1561€, travaux électricité 751€, clôture parking 830€, (2188)panneaux120€	3 262 €	FCTVA MAau	535 €	
	Nouveauté	MALR	BADGEUSE	1 511 €	FCTVA MALR	248 €	
	Récurrent	MALR	CHANGEMENT LAVE VAISSELLE		FCTVA MALR	0 €	
	Nouveauté	MALR	Cabanon rangements jeux extérieurs		FCTVA MALR	80 €	
		MALR	SOUS-TOTAL MALR	2 000 €	SOUS-TOTAL MALR	328 €	
	Nouveauté	MALR	Enveloppe Bâtiments: plantations, remplacement menuiserie fixe par ouvrant, cabane rangement jouets extérieur, isolation skydome	2 300 €	FCTVA MALR	377 €	
	Récurrent	MAMO	ARMOIRE IKEA	651 €	FCTVA MAMO	107 €	
	Récurrent	MAMO	ORDINATEUR TOUT EN 1	529 €	FCTVA MAMO	87 €	
	Récurrent	MAMO	6 LITS BANQUETTES	240 €	FCTVA MAMO	39 €	
	Récurrent	MAMO	Aspirateur	562 €	FCTVA MAMO	92 €	
		MAMO	SOUS-TOTAL MAMO	1 982 €	SOUS-TOTAL MAMO	325 €	
	Nouveauté	MAMO	Enveloppe Bâtiments: passage poignées de porte à hauteur réglementaire	5 332 €	FCTVA MAMO	875 €	
		MASPA	Enveloppe électroménager MASPA	2 000 €	FCTVA MASPA	328 €	
	Nouveauté	MASPA	Enveloppe Bâtiments: remplacement horloge lumière, remise à niveau bardage et réparation toiture	4 434 €	FCTVA MASPA	727 €	
	Récurrent	RAMLR	Tapis de sol+ armoire		FCTVA RAMLR	0 €	
	Récurrent	RAMMO	barrière de sécurité portillon étagères armoire		FCTVA RAMMO	0 €	
		RAM	sous-total RAM	1 500 €	sous-total RAM	246 €	
	Récurrent	RAM	Dotation 2018- Matériel divers et Mobilier des RAM (500*3) = 1500€		FCTVA RAM	0 €	Subventions CAF à étudier
			TOTAL PETITE ENFANCE	24 817 €	TOTAL PETITE ENFANCE	4 071 €	20 746

INVESTISSEMENT

Services	TYPE	OP/Serv.	DEPENSES	Montant 2018	RECETTES	Montant 2018	Commentaires
CULTURE ET ECOLE DE MUSIQUE	Récurrent	CULT	finalisation de la boite noire (structure + pieds)	3 000 €	FCTVA culture matériel	492 €	
	Nouveauté	CULT	CONSTRUCTION Parc matériel scénique partagé IDDAC 2019	0 €	FCTVA culture construction	0 €	Emprunt de 100k€ déporté en 2019 Subventions PAM? Participations?
	Nouveauté	CULT	Travaux mise aux normes électriques IDDAC	3 250 €			
	Nouveauté	MUS	Logiciel gestion Open talent	3 555 €	FCTVA	583 €	
	Nouveauté	MUS	Migration des données	500 €	FCTVA	82 €	
	Récurrent	MUS	équipement pour classe formation (écran + 2 paires enceintes)	200 €	FCTVA	33 €	
	Récurrent	MUS	Ampli basse pour site Monséguir	237 €	FCTVA	39 €	
	Récurrent	MUS	Clavier pour site Monséguir	459 €	FCTVA	75 €	
	Nouveauté	MUS	Logiciel Excel	300 €	FCTVA	49 €	
			TOTAL CULTURE	11 501 €	TOTAL CULTURE	1 353 €	10 148

RLP	COUP PARTI	RLP	Achat collections Médiathèque La Réole (3ème partie sur 2018)	58 500 €	FCTVA Collections	9 596 €	SUB DRAC déjà encaissé en 2016
		RLP	2 DOUCHETTES (Modif MAPA decalog)	109 €	FCTVA	18 €	
	COUP PARTI	RLP	Achat collections Niveau 2 et 3 (première commande de 30K€ sur les 94 950 € TTC)	30 000 €	FCTVA Collections	4 921 €	CD33 90K€*30%*coeff CDS 1,04 = 28 080€ DRAC 90K€ *30% = 27 000€ Dossier à déposer avant fin mai 2018
	COUP PARTI	RLP	Niveau 2-3 Auros +ST hilaire ,,, Mobilier	23 400 €	FCTVA mobilier niveau 2	3 839 €	
					CD 33 Mobilier (notification commune mobilier RLP LR + niv 2-3)	5 616 €	CD 33 806€ St Pierre+346€ Caudrot dossier à déposer avant mai 2018
	COUP PARTI	RLP	Niveau 2-3 Caudrot St pierre Mobilier	4 200 €	FCTVA mobilier niveau 3	689 €	CD33 25%*1,04 840€ dossier à déposer
	Nouveauté	RLP	Véhicule Kangoo par navette documentaire	15 000 €	FCTVA véhicule	2 461 €	Financement DRAC 50% 7500€ dossier à déposer
		RLP	Signalétique Niveau 2 et 3	3 000 €	FCTVA signalétique	492 €	
	COUP PARTI	RLP	Niveau 2 Auros +ST hilaire Multimédia+douchettes + (regul MAPA MDSI)	4 163 €	FCTVA multimédia	683 €	
			TOTAL LECTURE PUBLIQUE	138 372 €	TOTAL LECTURE PUBLIQUE	28 315 €	110 057

SPORTS CAP33	Récurrent	CAP33	Matériel de sport matériel d'archerie	730 €	FCTVA matériel sport	120 €	
	COUP PARTI	sport	Complément FDC La réole Gymnase	6 711 €			
	Nouveauté	sport	Mat Gymnase (armoires + vitrines extérieures)	3 197 €	FCTVA matériel+mobilier Gymnase	524 €	
	Nouveauté	sport	Réhabilitation du skate park de la Réole 2019?		FCTVA matériel+mobilier Gymnase	0 €	150 000€ HT en 2019?? 30-50 % financements
			TOTAL SPORT	10 638 €	TOTAL SPORT	644 €	9 994

INVESTISSEMENT

Services	TYPE	OP/Serv.	DEPENSES	Montant 2018	RECETTES	Montant 2018	Commentaires
TOURISME	Récurrent	Tourisme	Achat et pose signalétique - Mise à jour	5 000 €	FCTVA signalétique mise à jour	820 €	
	COUP PARTI	Tourisme	Etude complémentaire piste cyclable	9 000 €			
	COUP PARTI	Tourisme	Piste cyclable - Achat de terrains (y compris frais éviction)	300 000 €	Subvention acquisition piste	23 040 €	Base de calcul dépenses 120K€ HT Emprunt de 150K€
	Nouveauté	Tourisme	Création aire de covoiturage	40 000 €	FCTVA	6 562 €	Financement possible CD 33 50%?
	Nouveauté	Tourisme	Subvention équipement projet centre de formation Beauséjour	10 000 €			
			TOTAL TOURISME	364 000 €	TOTAL TOURISME	30 422 €	333 578
ECONOMIE	Récurrent	Eco	Subvention pour rénovation de façade (4 projets x 1 200 €)	4 800 €	DETR - pépinière	15 262 €	LEADER? Pépinière + leader site internet web virines commerçants
	Nouveauté	Eco	Etude ZAE Auros	10 000 €			Qui?Combien???
	Nouveauté	Eco	Etude de faisabilité pour la pépinière	52 326 €	CR - pépinière	0 €	pas de FCTVA pour les études
	Nouveauté	Eco	Participation OCM (26 424€ sur 2ans)	13 212 €			
				TOTAL ECONOMIE	80 338 €	TOTAL ECONOMIE	15 262 €
VOIRIE	Récurrent	Voirie	Outils Tech = Cartographie	5 000 €	FCTVA carto	820 €	Carte VC IC Devis Cabinet Escande
	Récurrent	Voirie	Divers panneaux de voiries	2 000 €	FCTVA panneaux	328 €	Estimation
	Récurrent	Voirie	Programme de voirie 2018	370 000 €	FCTVA Voirie	60 695 €	
					FDAVI 2018		A estimer le montant FDAVI 2018
				TOTAL VOIRIE	377 000 €	TOTAL VOIRIE	61 843 €
HABITAT	COUP PARTI	Habitat	Subvention Habitat OPAH RU	49 500 €			rattrapage 2017? demande 85K€ en 2018
	COUP PARTI	Habitat	Reliquat OPAH DD	13 491 €			
				TOTAL HABITAT	62 991 €	TOTAL HABITAT	0 €
URBANISME	Nouveauté	Urba	Complément PLU La Réole+ Gironde + Monségur	30 000 €	FCTVA Plu LR / A prévoir révision AC	4 921 €	
	COUP PARTI	Urba	Lancement étude pour PLU-i (AP/CP sur 4 ans 30K€-130K€-130K€-61,5K€)	253 253 €	FCTVA PLUI	41 544 €	Subvention des coteaux macariens???? 15K€ non reçue
	COUP PARTI	Urba	Extension du logiciel et intégration des données des documents d'urbanisme	2 000 €	FCTVA PLUI	328 €	
	Nouveauté	Urba	Matériel de bureau et matériel informatique	1 500 €	FCTVA PLUI	246 €	
				TOTAL URBANISME	286 753 €	TOTAL URBANISME	47 039 €

INVESTISSEMENT

Services	TYPE	OP/Serv.	DEPENSES	Montant 2018	RECETTES	Montant 2018	Commentaires
ADMINISTRAT ION GENRALE/ Agenda 21/ COMMUNICA TION	Récurent	AG	Achat matériel informatique	4 000 €	FCTVA matériel info	656 €	
	Récurent	AG	Mobilier - 4 000€ POLITIQUE ERGONOMIE RH Plan tri annuel (1000 € FCT)	5 000 €	FCTVA Mobilier	820 €	
	Récurent	AG	Contrat Partenariat Public Privé sur 1	3 270 €			
	COUP PARTI	AG	Travaux électricité	1 000 €	FCTVA électricité	164 €	
	COUP PARTI	AG	Mise en place du système de BAES pôle Aillas	1 008 €	FCTVA	165 €	
	Nouveauté	AG	Parking MSR (sur terrain d'autrui)	6 000 €	FCTVA	984 €	
	Nouveauté	AG	Flammes CdC pour tous services	965 €	FCTVA	158 €	
	Nouveauté	AG	Achat terrain MDSI pour le siège	50 000 €			
	Nouveauté	AG	Etudes pour le siège	30 000 €			FCTVA si suivi de travaux
	Nouveauté	COM	Site internet Web	15 000 €			
	AG	Participation Fibre Optique 2019	0 €	Participation des communes	0 €		
		TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	116 243 €	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	2 948 €	113 295	

			TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 512 584 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	198 447 €	1 314 137
--	--	--	--------------------------------------	--------------------	--------------------------------------	------------------	------------------

			16 - Remboursement de capital de dette	131 447 €	16-Emprunts nouveaux	0 €	
			(Amortissements Subventions transférables)	35 649 €	040-OP ORDRE ENTRE SECTIONS (Dotations aux amortissements)	220 000 €	
			041- Opérations patrimoniales	0 €	041- Opérations patrimoniales	0 €	
					021-VIREMENT SECTION DE FONCT. Equilibre de la section d'invest.		
			23- Avances forfaitaires	0 €	23- Reprise avances forfait.	0 €	
			27- autres immobilisations	0 €	27- autres immobilisations	7 010 €	
			TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT PROPOSITIONS NOUVELLES	1 679 680 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT PROPOSITIONS NOUVELLES	425 457 €	
					Besoin de financement	1 254 223 €	

Pour mémoire- RAR2017 à intégrer

			SOLDE EXECUTION REPORTE 2017(001)	1 604 696 €	SOLDE EXECUTION REPORTE 2017(001)	0 €	
					Affectation du résultat 2017 (1068)	592 361 €	
			RAR Dépenses	421 544 €	RAR Recettes	1 433 880 €	
			3 705 920 €		3 705 921 €		

Annexe n°06 Projets de Budgets annexes 340 01 BP 2018 - Maison de santé rurale (MSR)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2017	BP2018	RECETTES	CA2017	BP2018
002 Solde d'exécution déficit reporté	0,00	0,33	002 solde d'exécution excédent reporté		0,00
60611 eau	0,00	0,00			
60612 électricité	0,00	0,00	752 - Revenu des immeubles Remboursement loyers par la SCM	127 288,89	127 288,89
60613 chauffage	0,00	0,00	758 - Produits divers de gestion courante Remboursement diverses charges par la SCM		1 510,33
6226 honoraires indemnités percepteur	0,00	0,00	Chapitre 75- Autres charges de gestion courantes	127 288,89	128 799,22
6225-Honoraire percepteur	0,00	0,00	773 - Annulation de mandat sur année antérieure	0,00	0,00
63512 Taxes foncières	0,00	1 500,00	7788- Produits exceptionnels divers	0,00	0,00
6353 - Impôts indirects	0,00	0,00	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Chapitre 011- Charges à caractère général	0,00	1 500,00	777 - Quote part des subventions d'investissement sur 12 ans	58 334,00	58 334,00
658 Charges de la gestion courante - Remboursement des centimes TVA	0,00	10,00	Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections	58 334,00	58 334,00
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	0,00	10,00			
66111-Intérêts des emprunts à échéance	22 038,00	19 794,58			
6615- Intérêts LIGNE DE TRESORERIE	0,00				
6688-Autres frais financiers	0,00				
Chapitre 66 -Charges financières	22 038,00	19 794,58			
673 - Annulation de titre sur année antérieure					
6718-Autres charges exceptionnelles					
Chapitre 67 -Charges exceptionnelles	0,00	0,00			
042 - 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations	163 584,89	165 828,31			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	185 622,89	187 133,22	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	185 622,89	187 133,22

INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA 2017	RAR 2017	Prop 2018	BP2018	RECETTES	CA2017	BP2018
001 solde d'exécution déficit reporté				0,00 €	001 solde d'exécution excédent reporté		20 368,36
1641 Emprunts en euros (Capital)	105 250,89		107 494,31	107 494,31	1311 subvention etat FEADER		
1641 Emprunts en euros (Ligne trésorerie)				0,00	1311 subvention etat DGE		
Chapitre 16 -Emprunts	105 250,89	0,00		107 494,31	1311 subvention etat FNAOT		
2313 Immobilisations en cours TRAVAUX	0,00	1 280,00	-1 280,00	20 368,36	1311 subvention etat DDR		
Chapitre 23 -Travaux en cours	0,00	1 280,00		20 368,36	1312 Région		
				0,00	1313 Subvention etat DEPARTEMENT		
13911 Amortissement des subventions d'Etat	37 500,00		37 500,00	37 500,00	Chapitre 13 -Subventions perçues	0,00	0,00
13912 Amortissement des subventions Région	12 500,00		12 500,00	12 500,00			
13913 Amortissement des subventions CD33	8 334,00		8 334,00	8 334,00	040 - 28132 Operations d'ordre (amortist batiments)	163 584,89	165 828,31
040 - Operations d'ordre (amortist subventions)	58 334,00	0,00	58 334,00	58 334,00	040 - Operations d'ordre (amortist batiments)	163 584,89	165 828,31
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	163 584,89	1 280,00	58 334,00	186 196,67	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	163 584,89	186 196,67

340 02 BP 2018 – Lotissement Ecopôle

Préparation BP2018 - Ecopole LR

Articles	FONCTIONNEMENT DEPENSES	CA 2017	BP 2018	OBSERVATIONS BP2018
	D002 Excédent reporté			
022	DEPENSES IMPREVUES		8 770	
6015	TERRAINS A AMENAGER			Coffret Compteur Lot 10 + divers ?
6045	ACHAT D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES	4 286	2 000	DA géomètre 1100 € + autres
605	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS ET TRAVAU	8 537	20 000	8 537,16€ TOTEM à reprendre Fossés fond de terrain / Entrée de ZA à reprendre - écoulement (3 k€)
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	280	500	
60612	ENERGIE	68	2 000	
608	FRAIS ACCESSOIRES		3 893	<i>Opération d'ordre (Intérêt emprunt + autres charges financières)</i>
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			
627	FRAIX BANCAIRES			
63512	TAXE FONCIERE	2 204	2 500	
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1		
66111	INTERET EMPRUNT ET DETTE	2 422	1 393	Rbsmt Emprunt
66112	ICNE			
658	CHARGES DE SUBVENTION GESTION COURANTE			Regul TVA
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES			
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEUR			
71355	VARIATION DE STOCKS DE TERRAINS AMENAGES		313 485	<i>OP Ordre Stock initial = Stock final année précédente N-1</i>
	SOUS-TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	17 797	354 540	
Articles	FONCTIONNEMENT RECETTES	CA 2017	BP 2018	
	Excédent reporté		11 268	
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	65 381	41 338	Vente Lot 11-12-13-18
71355	VARIATION DE STOCKS		298 040	<i>OP Ordre Stock Final = stock initial+dép fonct réelle - recettesd fonct réelles N</i>
7471	SUBVENTIONS DEPARTEMENT			
7588	produits de gestion courante		1	regul TVA
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2 902		
791	TRANSFERTS		2 500	<i>reclassement TF</i>
796	TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES		1 393	<i>Opération d'ordre (Intérêt emprunt+ charges financières)</i>
	SOUS-TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	68 283	354 540	
Articles	INVESTISSEMENT DEPENSES	CA 2017	BP 2018	
	DEFICIT INMNT		9 631	
23				
168751	GFP DE RATTACHEMENT		10 078	Rbsmt partiel de l'avance du princial
168751	GFP DE RATTACHEMENT	8 155	8 367	Rbsmt emprunt ZA sur budget Frimont
3555	TERRAINS AMENAGES		298 040	<i>OP Ordre Stock Final = stock initial+dép fonct réelle - recettesd fonct réelles N</i>
	SOUS TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8 155	326 116	
Articles	INVESTISSEMENT RECETTES	CA 2017	BP 2018	
	R001			
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	3 381	3 000	TA LOTS VENDUS
1068	Affectation		9 631	
1641	EMPRUNT EN EUROS			
3555	TERRAINS AMENAGES		313 485	<i>OP Ordre Stock initial = Stock final année précédente N-1</i>
	SOUS TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 381	326 116	

340 03 BP 2018 – Frimont

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2017	BP2018	RECETTES	CA 2017	BP2018
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général			002 Excédent de fonctionnement reporté		
courante			Chapitre 74- Dotations, participations		
RECTIFICATION TVA	0,28 €	5,00 €	SUBVENTION DU PRINCIPAL	1 883,71 €	2 258,91 €
CHAPITRE 66- Charges financières	4 213,98 €	3 555,93 €	Chapitre 76- Produits financiers	2 421,55 €	1 393,02 €
			REFACTURATION INTERETS DU PRÊT BA Ecopole		
CHAPITRE 67- Charges exceptionnelles			Chapitre 77- Produits exceptionnels		
Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections	91,00 €	91,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 305,26 €	3 651,93 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 305,26 €	3 651,93 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES	CA 2017	BP2018	RECETTES	CA 2017	BP2018
			001 Excédent d'investissement reporté		83 730,63 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	24 668,03 €	25 309,40 €	Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilés		
Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections			Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections		
Chapitre 23 - Constructions en cours	0,00 €	90 878,79 €			
Chapitre 27- Autres immobilisations financières			Chapitre 27- Autres immobilisations financières		
			REFACTURATION CAPITAL BA Ecopole 8 366,56€	32 154,55 €	32 366,56 €
			LOYER REFACTURE A LA BAMBOUSERAIE 24 000 €		
			Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	91,00 €	91,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 668,03 €	116 188,19 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 245,55 €	116 188,19 €

340 04 BP 2018 – Réseau des écoles de musique

Libellés des charges et des produits	2018	Commentaires
Dépenses de fonctionnement	258 979,00	
011 - Charges à caractère général	7 444,00	
60622 - Carburants	40,00	A conserver. Pas d'imputation en 2017 alors qu'utilisation du véhicule
60623 - Alimentation	245,00	Repas Concertation 1 et 2 équipe pédagogique dans le cadre de la démarche Projet d'établissement (2x100€)+ prise en charge repas intervenant formation MAO (15€x2) + Intervenant Concertation 15€
60632 - Fournitures de petit équipement	900,00	Monségur: 600€ (entretien + matériel)+ La Réole : 300€ (matériel)
6064 - Fournitures administratives	370,00	Cartouches Auros (167,40€ pour 2 jeux couleurs + 75,91€ 2 jeux Noir + 17,66€ MDSI reliquat à payer sur achat cartouches 2017) + fournitures bureau 100€ + 280€ (location COPIEUR) = 6135 à créer
6135 - Locations mobilières	280,00	Location copieur AMPA: 250€/an + 30€ en 2017
61558 - Autres biens mobiliers	1 500,00	Accord pianos (6 pianos = 488€) + réparations pianos (88€) et autres instruments: entretien Piccolo + tamponnage flûtes 913,90€
6156 - Maintenance	225,00	Coût consommables copieur: 225€ / Maintenance informatique passe en 012 (coût personnel mutualisé avec Gironde Numérique)
6161 - Assurance multirisques	334,00	
6182 - Documentation générale et technique	700,00	Partitions: 600€ Orchestre E2S + Abonnement Noviscore 100€
6188 - Autres frais divers	100,00	1 a/r Bdx-La Réole = 0,56€/kms x 140kms
6236 - Catalogues et imprimés	100,00	
6251 - Voyages et déplacements	500,00	Chaque année, prév au-dessus car tous les enseignants concernés ne font pas la demande / mais profs nouveaux concernés en sept 2018
6261 - Frais d'affranchissement	20,00	
6262 - Frais de télécommunications	700,00	
627 - Services bancaires et assimilés	0,00	
6281 - Concours divers (cotisations...)	350,00	UDAM
6284 - Redevances pour services rendus	230,00	OM: augmentation de 6%
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	850,00	SEAM année scolaire 2017/2018
012 - Charges de personnel et frais assimilés	250 935,00	
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.		
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion		
6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations		
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence		
64131 - Rémunérations		
64138 - Autres indemnités		
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		
6453 - Cotisations aux caisses de retraite		
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		
6475 - Médecine du travail, pharmacie		
6488 - Autres charges		
65 - Autres charges de gestion courante	200,00	
6541 - Créances admises en non-valeur	200,00	
67 - Charges exceptionnelles	400,00	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00	
Recettes de fonctionnement	258 979,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	98 300,00	
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	98 000,00	Simul recettes en prenant en compte une baisse d'environ 2% sur le 1er trimestre de l'année scolaire en cours et un peu plus de familles en T1
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	300,00	Concert Entre2Sons
74 - Dotations, subventions et participations	160 679,00	
7473 - Départements	30 000,00	
74748 - Autres communes	383,00	
74751 - GFP de rattachement	119 926,00	subvention équilibre du Budget principal
74758 - Autres groupements	10 370,00	10 370€ (6970€ + 3400€) CC RE2M

340 05 BP 2018 – Lotissement Bois Majou

Articles	FONCTIONNEMENT DEPENSES	CA2017	BP 2018	OBSERVATIONS BP2017
	DEFICIT REPORTE		7 100	
022	DEPENSES IMPREVUES			
6015	TERRAINS A AMENAGER			
6045	ACHAT D'ETUDES PRESTATIONS DE SEF	23 227		Entretien haie bois majou Sud + divers
605	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS ET TRAVAUX		108 000	On réinscrit 25 k€ 3 entrées // 33 k€ Elec HTA // Branchements // Poteau incendie BMN 3 k€ // Entrée + branchements 15 k€ // Reprise Eclairage pbic BMN 15 k€ // Deux totems entrée 10 k€ // Divers 10 k€
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	670	700	
60612	ENERGIE		2 000	
608	FRAIS ACCESSOIRES	1 927	2 057	Opération d'ordre (Intérêt emprunt + autres charges financières)
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			Equilibre dépenses imprévues
627	FRAIX BANCAIRES			
63152	TAXE FONCIERE	900	1 000	Pourquoi une Taxe foncière plus élevée? Une partie a basculé sur le principal pour le siège et je demande le dégrèvement
66111	INTERET EMPRUNT ET DETTE	1 927	1 057	Frais (2%) sur crédit relais 35 000 x 2% = 700 €
661122	contrepassation ICNE 2016	-85		
661121	ICNE 2017	22		
658	CHARGES DE SUBVENTION GESTION COURANTE			
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES			
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEUR			
71355	VARIATION DE STOCKS DE TERRAINS A	328 264	114 701	OP Ordre Stock initial = Stock final année précédente N-1
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	SOUS-TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	356 853	236 615	
Articles	FONCTIONNEMENT RECETTES	CA2017	BP 2018	
	EXCEDENT REPORTE			
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	229 152	40 000	Vente 4000 m²
71355	VARIATION DE STOCKS	114 701	178 458	OP Ordre Stock Final = stock initial+dép fonct réelle - recettes d fonct réelles N
74751	sub principal		9 800	SUB PRINCIPAL
7471	SUBVENTIONS DEPARTEMENT			
758	Autres produits de gestion courante			régularisation centimes de TVA
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	9 566	6 300	locations ((450 € / mois jusqu'à fin février ? Initialement sept 2017) - TP 450 € / mois
791			1 000	
796	TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERE	1 927	1 057	Opération d'ordre (Intérêt emprunt+ charges financières)
	SOUS-TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	355 346	236 615	
Articles	INVESTISSEMENT DEPENSES	CA2017	BP 2018	
1641	EMPRUNT EN EUROS	121 046	51 925	Remboursement capital ex CDC = 22 000 € + remboursement Prêt relais 135 000 € (reste 30 165,59 k€)
2313				Ajustement
3555	TERRAINS AMENAGES	114 701	178 458	OP Ordre Stock Final = stock initial+dép fonct réelle - recettes d fonct réelles N
	SOUS TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	235 747	230 383	
Articles	INVESTISSEMENT RECETTES	CA2017	BP 2018	
	EXCEDENT REPORTE		95 682	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	0	20 000	Reversement TA commune Aillas (1er versement = 1/2)
1641	EMPRUNT EN EUROS	0		
3555	TERRAINS AMENAGES	328 264	114 701	OP Ordre Stock initial = Stock final année précédente N-1
	SOUS TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	328 264	230 383	

340 06 BP 2018 – Ordures ménagères

Libellés des comptes	SICTOM (Langon)		USTOM (Massugas)		TOTAL (2 syndicats)	TOTAL (2 syndicats)
	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018
<i>002 - Déficit de fonctionnement reporté</i>	212,64		7,65	7,65	220,29	7,65
627 Services bancaires et assimilés	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	200,00
011 - Charges à caractère général	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	200,00
70619 Reversements sur redevances	719 192,28	737 385,00	2 430 416,42	1 757 807,00	3 149 608,70	2 495 192,00
<i>Factures complémentaires N-1</i>				14 707,00	0,00	14 707,00
<i>Factures forfaitaires N</i>				1 478 800,00	0,00	1 478 800,00
<i>Factures complémentaires N</i>				264 300,00	0,00	264 300,00
014-Atténuations de produits	719 192,28	737 385,00	2 430 416,42	1 757 807,00	3 149 608,70	2 495 192,00
6541-Créances ANV	195,60	200,00	9 142,46	10 000,00	9 338,06	10 200,00
6542-Créances éteintes	4 227,41	4 000,00	17 606,24	20 000,00	21 833,65	24 000,00
658- charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00			0,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 423,01	4 200,00	26 748,70	30 000,00	31 171,71	34 200,00
673 Titres annulés exercices antérieurs	2 350,66	5 000,00	11 985,97	15 000,00	14 336,63	20 000,00
67 - Charges exceptionnelles	2 350,66	5 000,00	11 985,97	15 000,00	14 336,63	20 000,00
6815- Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	13 864,15	9 715,00			13 864,15	9 715,00
68-Dotations aux provisions	13 864,15	9 715,00	0,00	0,00	13 864,15	9 715,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	740 042,74	756 400,00	2 469 158,74	1 802 914,65	3 209 201,48	2 559 314,65
<i>002 - Excédent de fonctionnement reporté</i>		100,00			0,00	100,00
70611 Prestations de services	735 973,80	752 200,00	1 834 922,91	1 757 807,00	2 570 896,71	2 510 007,00
<i>Factures complémentaires N-1</i>				14 707,00	0,00	14 707,00
<i>Factures forfaitaires N</i>				1 478 800,00	0,00	1 478 800,00
<i>Factures complémentaires N</i>				264 300,00	0,00	264 300,00
70 - PRESTATIONS DE SERVICES	735 973,80	752 200,00	1 834 922,91	1 757 807,00	2 570 896,71	2 510 007,00
74751 - GFP de rattachement	4 168,94	4 100,00	0,00	107,65	4 168,94	4 207,65
74 -Dotations, subventions, participations	4 168,94	4 100,00	0,00	107,65	4 168,94	4 207,65
7718 Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	634 228,18	45 000,00	634 228,18	45 000,00
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	634 228,18	45 000,00	634 228,18	45 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	740 142,74	756 400,00	2 469 151,09	1 802 914,65	3 209 293,83	2 559 314,65
					0,00	0,00
Résultats	100,00	0,00	-7,65	0,00	92,35	0,00

340 07 BP 2018 – GEMAPI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montants	Chapitre	Article	Libellé	Montants
011	60632	Fournitures de petit équipement	300,00				
011	60636	Vêtements de travail	300,00	73	7346	Taxe GEMAPI	229 606,00
011	6064	Fournitures administratives	400,00				
011	6135	Locations mobilières (location Kangoo)	1 840,00	74	74751	Subvention d'équilibre du Budget principal	30 901,27
011	6161	Assurance multirisques	645,00				
011	6184	Versements à des organismes de formation (formation CEPRI)	600,00				
011	6251	Voyages et déplacements	1 160,00				
011	6261	Frais d'affranchissement	100,00				
011	6262	Frais de télécommunications	150,00				
011	615231	Travaux - fauchage faucardage entretien digues	14 093,20				
		Total Chapitre 011	19 588,20				
012	multi	Technicien à compter 01/04/2018	32 287,00				
65	65548	Cotisations aux syndicats	120 132,07				
023	23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	88 500,00				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			260 507,27	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			260 507,27

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montants	Chapitre	Article	Libellé	Montants
20	2031	Etudes de danger	70 000,00	021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	88 500,00
21	2183	Matériel informatique	2 000,00				
21	2184	Mobilier technicien	1 500,00				
21	21538	Travaux d'urgence	15 000,00				
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT			88 500,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			88 500,00

